

11

NOTICE

SUR

LA SAINTE HOSTIE

DE BLANOT

PAR

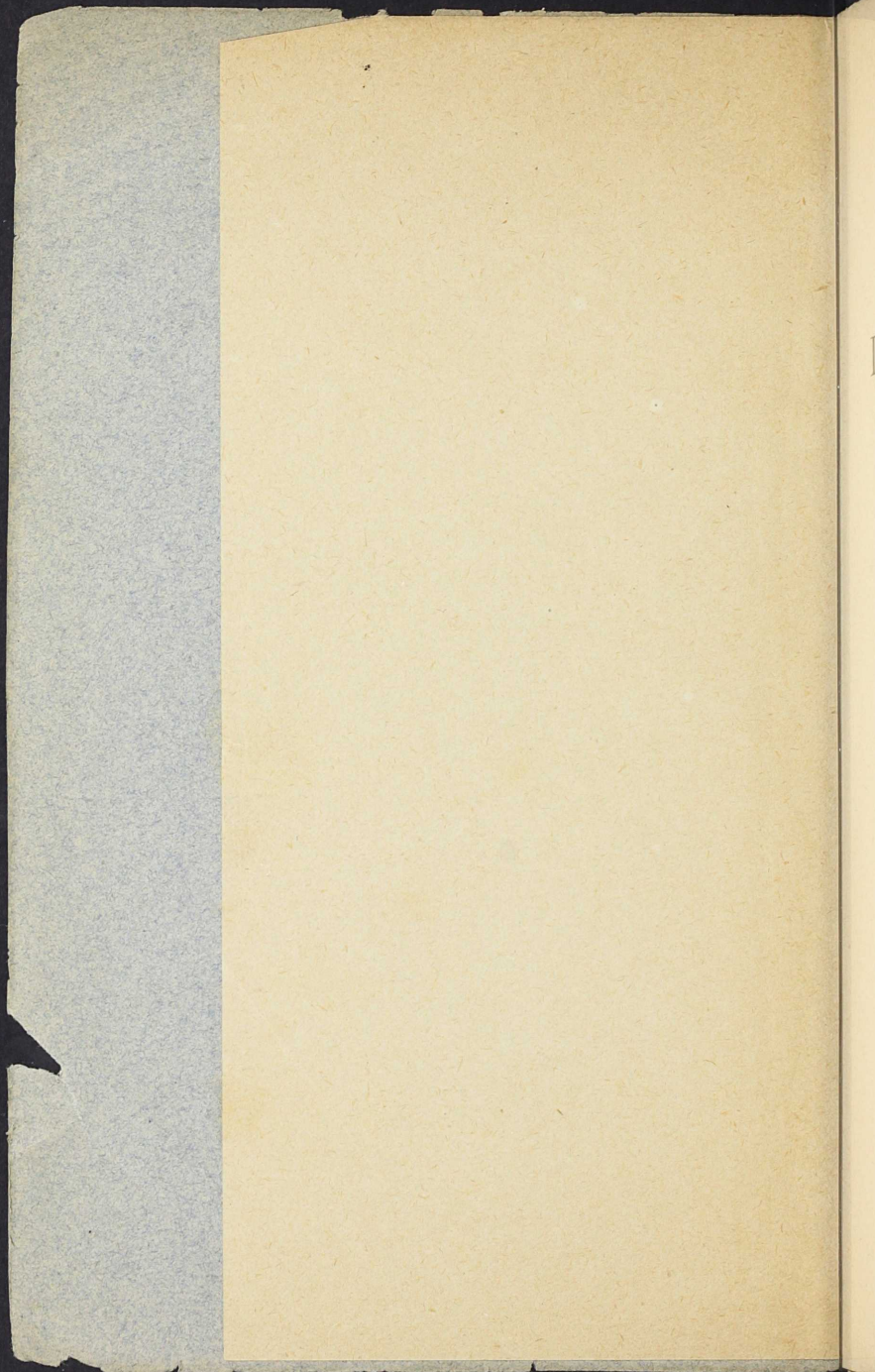
M. L'ABBÉ MAZILLE

CURÉ DE BLANOT.

Se vend 1 franc
au profit de l'église de Blanot.

AUTUN
IMPRIMERIE DEJUSSIEU PÈRE ET FILS
1886.

2



NOTICE
SUR
LA SAINTE HOSTIE

DE BLANOT

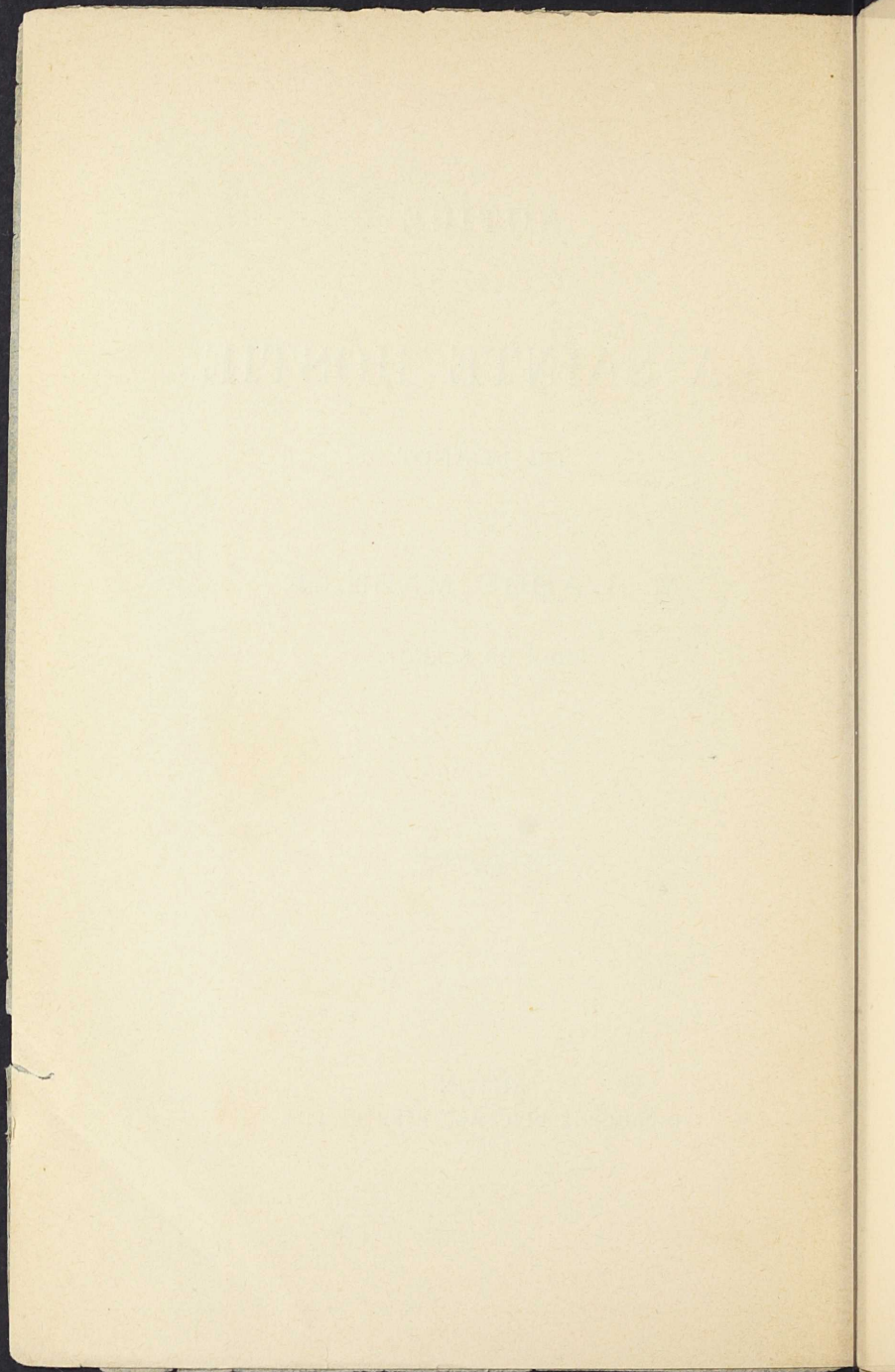
PAR

M. L'ABBÉ MAZILLE

CURÉ DE BLANOT.



AUTUN
IMPRIMERIE DEJUSSIEU PÈRE ET FILS
1886.



APPROBATION

ÉVÊCHÉ
DE
DIJON

Nous avons examiné *la Notice sur la Sainte Hostie de Blanot*, par M. l'abbé Mazille, curé de cette paroisse.

Le récit du fait miraculeux et de ses circonstances, l'histoire de la précieuse relique, seront lus avec le plus vif intérêt et contribueront à développer dans les âmes la dévotion envers la très sainte Eucharistie.

Nous approuvons cet ouvrage et nous permettons de l'imprimer.

Dijon, le 30 mars 1886.

E. JOLY,
Vic. gén. capitulaire.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Les expressions « Sang de Jésus-Christ » et autres semblables sont, dans cette notice, appliquées au sang miraculeux, suivant une manière de parler en usage; néanmoins l'auteur croit bon de déclarer qu'il n'a nullement l'intention de prévenir le jugement de l'Église sur la nature du sang produit par les hosties miraculeuses.

PRÉFACE

Divers auteurs ¹ ont incidemment raconté le miracle de la Sainte Hostie de Blanot ; mais une notice spéciale manquait jusqu'à présent. En publiant un nouveau récit, j'ai pour but de combler cette lacune et de donner à mes paroissiens un petit livre qui puisse être mis dans toutes les mains.

Grâce au concours de personnes obligeantes, les archives de l'évêché d'Autun m'ont procuré des notes encore inédites. En outre, j'ai tenu à voir les manuscrits dont quelques-uns avaient été cités sans indication des sources.

1. Gagnare, *Histoire de l'Eglise d'Autun*. — L'abbé Baudiau, *le Morvand*. — L'abbé Dinet, *Saint Symphorien et son Culte*. — L'abbé Pequegnot, *le Légendaire d'Autun*. — Mgr de Ségur, *la France au pied du saint Sacrement*. — L'abbé Duplus, *Vie des Saints du diocèse de Dijon*.


~~~~~

Les descendants de la famille chrétienne qui a sauvé la Sainte Hostie pendant la Révolution m'ont fourni aussi des documents intéressants.

Enfin, placé moi-même dans le lieu du miracle, en présence d'une tradition de culte, j'ai interrogé les vieillards et confronté leurs dépositions orales avec les écrits trouvés d'autre part; c'est ainsi que j'ai cherché à éclaircir cette tradition le moins imparfaitement possible.

Cependant tout n'est pas trouvé; certains documents restent peut-être cachés dans quelques coins ignorés, d'où un heureux hasard pourra les faire sortir. N'est-il pas agréable néanmoins de n'avoir pas tout perdu, après plus de 550 ans, surtout après la Révolution pendant laquelle tant de choses précieuses s'ensevelirent pour toujours dans un irréparable oubli?

Ce qui n'est pas moins consolant, c'est que

---

la vénération de la population de Blanot pour la Sainte Hostie s'est conservée malgré tous les obstacles : parfois le malheur des temps a pu l'affaiblir, mais non la détruire ; en sorte que, malgré le nombre croissant des années, malgré les désordres révolutionnaires et la dispersion des prêtres eux-mêmes, les fidèles de Blanot sont restés inébranlables dans le respect et le culte de la Sainte Hostie.

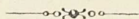
Puissé-je par cette notice augmenter encore cette vénération séculaire, et développer dans les cœurs de mes paroissiens l'amour reconnaissant qu'ils doivent au Seigneur Jésus, qui a daigné opérer dans leur pauvre église des merveilles qu'il n'a pas opérées dans d'autres édifices plus dignes de sa Majesté !

Ce petit livre sera le mémorial de la bonté de Jésus-Christ ; il aidera les habitants de Blanot à se rappeler les prodiges de Dieu, selon la recommandation de l'Écriture :

« Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites<sup>1</sup>. »  
Il les aidera aussi à en instruire leurs enfants,  
et ce sera chose agréable à Dieu que d'appli-  
quer à ses bienfaits l'ordre qu'il a donné au  
sujet de ses commandements : « Vous les  
raconterez à vos enfants, et vous les médi-  
terez assis dans votre maison. »<sup>2</sup>

1. Mementote mirabilia ejus quæ fecit. (Ps. civ, 5.)

2. Et narrabis ea filiis tuis et meditaberis in eis sedens in  
domo tua. (Deut. vi, 7.)





LA  
SAINTE EUCHARISTIE  
ET  
SES MIRACLES

---

Le saint Sacrement est la grande richesse des chrétiens. « L'Eucharistie, dit Mgr Laforêt, est sans contredit le plus excellent et le plus auguste des sacrements : tous les autres sont de simples canaux de la grâce, ce sont les dérivations de la vie divine renfermée en Jésus-Christ ; mais ici plus de dérivation, plus d'écoulement, plus de canal ; nous sommes à la source même dont la grâce jaillit, c'est la vie dans son fond, dans sa plénitude... Tout part de ce mystère et tout y ramène, parce que tout doit partir de Jésus-Christ et que l'Eucharistie c'est Jésus-Christ lui-même continuant de s'immoler pour les hommes et s'unissant à eux pour les affranchir de la dégradation du péché et les rendre participants de sa vie. » <sup>1</sup>

1. Mgr Laforêt, *Dogmes catholiques*, t. IV, p. 5 et 6.

Mais cette présence réelle de l'Homme-Dieu sous les espèces ou apparences du pain et du vin, si elle est un précieux trésor, est en même temps un profond mystère. Or le Dieu puissant qui accomplit ce mystère et qui l'impose à notre croyance, devait à sa sagesse d'en établir la foi sur des bases inébranlables. Il n'y a pas manqué, aussi est-ce pour rendre inattaquable cette foi que l'Évangile nous donne ces deux paroles plus claires que la lumière du jour : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang ». <sup>1</sup>

C'est avec ces deux mots que, depuis dix-huit siècles, Jésus-Christ se fait reconnaître et adorer sous les apparences eucharistiques.

Telle est néanmoins la légèreté de l'esprit humain, qu'il est exposé à tomber dans le doute et l'indifférence. Telle est aussi la haine du démon et des impies contre le Sauveur, que souvent cette vérité si lumineuse de la présence réelle se trouve attaquée avec acharnement : alors les âmes peu éclairées se laissent troubler par des raisonnements trompeurs qui viennent ébranler leur foi.

1. S. Matth. xxi, 26-28.

A ces doutes et à ces attaques, l'Église, gardienne des dogmes catholiques, répond toujours victorieusement, heureuse et fière de défendre son plus cher trésor, la sainte Eucharistie.

Mais Dieu, de son côté, intervient de temps en temps par des prodiges. « Quand il faut parler dans l'Église d'une voix plus forte que la voix des Conciles, des Pères et de toute la tradition, dit un savant évêque, les saintes Espèces s'animent et la présence réelle devient sensible aux yeux ». <sup>1</sup>

C'est le miracle eucharistique, preuve toute-puissante sur l'esprit des peuples, et devant laquelle ne peuvent tenir ni les doutes ni les discours menteurs des impies. Les fidèles inhabiles à discuter sont convaincus d'un seul coup par le prodige, « les justes en sont réjouis, les pécheurs en frémissent <sup>2</sup> », la foi et l'amour sont fortifiés; de plus, le récit du fait merveilleux se répandant au loin réveille partout les âmes engourdies et procure au saint Sacrement un surcroît de gloire et de vénération.

1. Mgr Besson, conf. 11.

2. id. id.



L'histoire de l'Eglise et des Saints nous présente des manifestations nombreuses et diverses de Jésus-Christ sous les espèces sacramentelles.

Heureuses les populations témoins de ces effets de la puissance divine ! Tel fut le bonheur de la paroisse de Blanot, comme on le verra plus loin.

Avant de raconter le miracle qui fait l'objet de cette notice, il est bon de dire qu'il arriva dans une époque particulièrement remarquable dans les annales de l'Eucharistie.

Dieu s'était manifesté à la bienheureuse Julienne du mont Cornillon pour l'établissement de la fête du saint Sacrement qui fut d'abord instituée dans plusieurs pays. Plus tard, le pape Urbain IV, instruit depuis longtemps des révélations faites à la vénérable religieuse, résolut d'étendre cette solennité à l'Eglise entière ; la vue d'un corporal ensanglanté par un miracle <sup>1</sup> l'affermir dans son pieux projet. En 1264, il donna une bulle qui établit la Fête-Dieu dans toute l'Eglise. Saint Thomas d'Aquin en composa l'office.

1. Miracle de Bolsène.

L'an 1311, sous Clément V, le concile de Vienne renouvela les prescriptions d'Urbain IV : des obstacles avaient empêché de les suivre exactement. En 1316, le pape Jean XXII ajouta l'octave et la procession. Ce fut quelques années plus tard et peu avant sa mort que ce pontife eut la joie d'apprendre qu'un nouveau miracle eucharistique venait d'avoir lieu à Blanot, petite paroisse de la Bourgogne.<sup>1</sup>

1. On se demande souvent quelle est la cause d'un miracle en tel lieu, dans telles circonstances et, en particulier, pourquoi celui de Blanot ? Outre le but général, qui est l'affermissement de la foi, y a-t-il eu une raison spéciale ? — C'est le secret de Dieu. — Pourquoi beaucoup de parcelles d'hosties sont-elles perdues, tandis que d'autres se révèlent par un prodige comme celle de Blanot ? — Pourquoi de nombreuses hosties sont-elles victimes d'une obscure profanation, tandis que d'autres font éclater la puissance de Dieu, comme celles de Saint-Gervais et des Billettes, à Paris ? etc. — Pourquoi plusieurs sont-elles la proie des flammes lorsque d'autres, comme à Favernay, sont préservées au milieu de l'incendie ? — Pourquoi même certaines hosties sont-elles miraculeuses lors d'une première profanation et cessent-elles de l'être dans une seconde, comme la Sainte Hostie de Dijon, qui avait laissé apparaître du sang à chaque coup de stylet et qui, plusieurs siècles après, a été brûlée par les révolutionnaires ? C'est le cas de dire : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! (Ep. Rom. xi, 33.)

## MIRACLE DE BLANOT

---

Blanot, aujourd'hui du diocèse de Dijon et du doyenné de Liernais, appartenait autrefois à l'évêché d'Autun et à l'archiprêtré de Saulieu<sup>1</sup>. Caché au fond des montagnes, dans une étroite vallée et le long d'un petit ruisseau, cet humble village, ou mieux ce hameau, n'offre rien qui puisse frapper les regards curieux du monde; il a cependant attiré les regards de Dieu. Ce Dieu qui a illustré Bethléem par la naissance de son Fils, le Pain vivant descendu du ciel, loin de dédaigner le modeste village, l'a honoré d'un miracle en l'an 1331.

« Le jour de Pâques de cette année qui étoit le 31 mars, dit l'abbé Duchêne, Hugues de la Baume, prêtre, vicaire de Blanot dans l'archiprêtré de Saulieu, ayant donné à communier après la première messe à Jacquette,

1. Blanot appartient au diocèse de Dijon depuis le Concordat.



veuve de Regnaut d'Effour<sup>1</sup> de ladite paroisse, les paroissiens virent tomber de la bouche de cette femme sur la nappe une partie de l'Eucharistie. La nappe étoit tenue par deux prud'hommes qui appelèrent le vicaire : celui-ci, au lieu de trouver le pain, vit une goutte de sang de même longueur et largeur que le pain ; il lava cette tache cinq fois dans la sacristie, mais elle devenoit plus rouge, ce qui le détermina à couper ce morceau et à l'enfermer dans le reliquaire ou tabernacle. Jean Jarossier<sup>2</sup>, official d'Autun et grand vicaire

1. Effour, hameau de Blanot, dans la direction de Lucenay-l'Évêque et d'Autun.

2. Le véritable nom doit être Jean Jarossier : « Jean Jarossier, chanoine d'Autun, par son testament de l'année 1362, donne dix sous aux religieuses de Saint-Georges-des-Bois près Autun ». (Voir le *Prieuré de Saint-Georges-des-Bois, près Autun*, par M. Anatole de Charmasse, in-8°, p. 14.) L'original du testament de Jean Jarossier faisait partie des archives d'Autun, aujourd'hui transférées à Mâcon. Ce nom se trouve encore dans d'autres documents. En outre une ancienne copie manuscrite sur papier du procès-verbal du miracle, retrouvée à l'évêché de Dijon, porte « Jean Jarossier ». (Elle est imprimée à la fin de cette notice.) L'écriture est du commencement du dix-septième siècle ; la forme de certaines lettres et surtout la ressemblance de l'r ancien avec le v actuel ont donné lieu à des lectures différentes : de là les mots Javrosier, Janroisier, Javroisier et Jarrossié, employés par plusieurs copistes. Au verso de la dernière page se trouvent ces mots : « première par duplicata ». Mgr François-Victor Rivet, évêque de Dijon, avait emporté de Blanot une ancienne copie, le 13 octobre 1840. (Détail donné par les registres de la paroisse et par Monseigneur lui-même le 13 octobre 1881.)

de l'évêque qui étoit absent, fut averti de ce fait et se transporta le dimanche après la quinzaine de Pâques à Blanot, assisté du curé de Lucenay, archiprêtre d'Autun, du seigneur d'Effour et d'un notaire apostolique pour en faire l'enquête. Il fut attesté en leur présence et celle de Pierre Osnoüet<sup>1</sup>, curé de Blanot. L'acte en fut dressé et scellé du cachet de la cour d'Autun. L'évêque Pierre Bertrand donna un mandement à ce sujet et le pape Jean XXII, à qui l'on exposa les preuves du miracle, accorda des indulgences à ceux qui feroient dire des messes dans l'église de Blanot, qui y accompagneroient le saint Sacrement, ou qui y donneroient des luminaires ou ornements. Il y a toujours concours de peuple en cet endroit aux fêtes de Pâques. »<sup>2</sup>

Tel est le fait raconté brièvement, trop brièvement peut-être pour répondre aux

1. Au lieu de Osnoüet d'autres ont lu Pierre Versurier et Vusurier; dans la vieille copie le nom est difficile à lire exactement, il paraît être plutôt « Usurier ».

2. Extrait de l'*Autun chrétien*, pages 103 et 104 (1771), par l'abbé Duchêne, curé de l'Hôpital-le-Mercier, manuscrit autographe de la bibliothèque de M. Harold de Fontenay (Autun). — Voir encore *Histoire de l'Église d'Autun*, par le chanoine archiviste du Chapitre, Philibert Gagnare. (Autun, 1774, p. 148.)

légitimes exigences d'une pieuse curiosité. Heureusement, il existe encore quelques documents qui forment la tradition écrite. Ce sont les copies ou traductions françaises du procès-verbal de l'official d'Autun; une de ces copies était gardée dans les papiers de la commune<sup>1</sup>. Dans ces écrits se trouvent les détails circonstanciés. Je laisserai parler un prêtre<sup>2</sup> qui eut entre les mains un de ces procès-verbaux<sup>3</sup> « rédigé en l'ancien style et d'une écriture difficile à lire ». <sup>4</sup>

« Ce procès-verbal, dit-il dans sa relation sur le miracle de la Sainte Hostie de Blanot, ce procès-verbal s'est sauvé du naufrage révolutionnaire où tant de titres ont péri,

1. L'abbé Baudiau dit avoir vu un procès-verbal en parchemin. (*Histoire du Morvand*, tome III, deuxième édition, pages 392, 393, en note.)

2. L'abbé Lagneau, curé de Chissey-en-Morvan (1823), qui a fait de nombreuses recherches au sujet du miracle de Blanot.

3. Probablement celui qui a été retrouvé à l'évêché de Dijon. Outre cette ancienne copie, dont il a été question dans les notes précédentes, l'évêché de Dijon en conserve une seconde en caractères plus modernes. Les descendants de la famille Cortet en possèdent une troisième, bien écrite, mais avec des fautes. A la fin on lit ces mots : « Certifié conforme à la minute conservée à la mairie. »

4. Détail tiré d'un procès-verbal d'enquête de 1823. (Archives de la Société Éduenne.)



parmi les registres de la paroisse, lors de l'abolition de tous les cultes.

» Le transcrire tout au long, ce serait passer les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette relation, contentons-nous d'en extraire ce qu'il nous importe le plus d'en connaître pour constater le miracle. »

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouiront, nous Jean Jarrossier <sup>1</sup>, official d'Autun, vicaire de Pierre Bertrand <sup>2</sup> par la divine Providence évêque d'Autun, salut éternel en Jésus-Christ. Faisons savoir, comme nous l'avons appris de gens dignes de foi, que le miracle déclaré ci-après est arrivé en l'église paroissiale de Blanot, diocèse d'Autun, archipresbytérale de Saulieu; c'est que le jour de la fête de Pâques dernier, l'an de Notre-Seigneur mil trois cent trente et un, environ l'heure de prime, lorsque messire Hugues de Baulmes, prêtre vicaire de ladite église de Blanot, après la première messe par lui célébrée, eut donné le Corps de Jésus-Christ à Jacqueline, veuve de Renaud d'Effour, quelques-uns des paroissiens étant présents en ce même lieu et voyant ce qui s'ensuit, à savoir que de la bouche de cette dite femme Jacqueline, lorsqu'elle communiait, il tomba une partie de l'Eucharistie sur la nappe qui était soutenue par

1. L'abbé Lagneau a écrit Jean Janroisier.

2. Créé cardinal par Jean XXII. — L'ancienne copie porte : « vicaire audit lieu de réverand père et seigneur Pierre, etc. »

deux Prud'hommes, lesquels avec plusieurs autres de l'un et de l'autre sexe, qui étaient là présents, virent ladite partie de l'eucharistie qui était tombée en forme de pain blanc sur la nappe... un de ceux qui la tenaient s'écria, tournant la parole vers le vicaire, lequel remettait les hosties sur l'autel de ladite paroissiale église : Sire, sire, tournez-vous d'ici, parce qu'il y a du corps de Notre-Seigneur qui est tombé de la bouche de cette femme sur la nappe.

Lorsque soudainement le dit vicaire se tourna et voulut relever avec révérence la dite partie de l'eucharistie, les susdits hommes qui tenaient la nappe avec plusieurs autres assistants, virent expressément et clairement, au lieu où était cette partie de l'eucharistie en forme de pain blanc, cette dite partie se changer en forme d'une goutte de sang, étant sur la nappe en aussi grande longueur et largeur que la partie de l'eucharistie qui était tombée en forme de pain blanc.

Ce que le vicaire voyant, il prit la nappe et commença à laver avec de l'eau claire et pure dans la sacristie la partie de la nappe où ce sang apparaissait, laquelle après qu'il l'eut lavée et bien frottée avec ses deux doigts, une fois, deux fois, trois, quatre et cinq fois et encore davantage, tant plus il lavait la partie de la nappe où l'on voyait ce sang, tant plus cette partie devenait rouge et quelque peu plus large, tellement qu'il n'en put ôter la rougeur. L'eau que lui versait un de ses clercs, Regnaudin de Baulme, distillait toujours toute claire.

De quoi le vicaire et les autres assistants s'étonnant, ils craignirent grandement et dirent : c'est ici le précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Le vicaire en la présence de tous prit un couteau et le lava bien, puis coupa sur l'autel toute cette partie de la nappe qui paraissait rouge et la mit avec révérence dans le reliquaire de l'église.

Voilà, ajoute l'auteur de la Relation, le miracle copié textuellement sur le procès-verbal.

C'est pourquoi, continue l'official, désirant d'être certain et assuré de toutes ces choses, selon que le devoir de notre charge nous y oblige, considérant toutefois le dire de l'Apôtre aux Colossiens : « Le Seigneur a voulu faire connaître les richesses de ce sacrement », nous sommes descendu personnellement en l'église susnommée, le dimanche après la quinzaine de Pâques; ayant appelé avec nous nobles et honorables seigneurs Guillaume archiprêtre d'Autun, curé de l'église paroissiale de Lucenay, messire Hugues Chapelot, licencié ès lois, seigneur d'Effour, ayant avec nous fidèle et bien-aimé Étienne Angovrand (Engaurrand) <sup>1</sup>, notaire royal et apostolique...

» Tel est, dit la Relation, le tribunal établi dans l'église même où le miracle est arrivé ;

1. « Estienne Engaurrand natifz de Clairemon. » Ici encore on a confondu l'r avec le v.



comparaissent plusieurs témoins, chaque paroissien se croyant obligé en conscience de venir rendre gloire à Dieu : l'official en choisit neuf des plus dignes de foi, de conduite irréprochable, de bonnes mœurs et conversation : la veuve Renaud; les deux prud'hommes qui ont tenu la nappe, Thomas Caillot<sup>1</sup> et Guyot Besson<sup>2</sup>; les deux clercs qui ont servi la messe, Regnaudin de Baulmes<sup>3</sup> et Huguenin de la Mort<sup>4</sup>; Girard Tisserand<sup>5</sup>; deux femmes, Jacqueline du Tillot (ou plutôt Jeanne) fille de Pasquette du Tillot<sup>6</sup>, Pierrette (Piernette) fille du marguillier<sup>7</sup>, et le vicaire.

1. « Thomas Caillot, natif de Barouillier *et plus loin* de Barouillier, maintenant paroissien dudit Blanot. »

2. « Guyot Besson de Maisonhitier. » Barouillier est un hameau de Liernais, paroisse voisine de Blanot; Maisonthier, en est un de Blanot.

3. « Du diocèse de Besanson demeurant à Blanot avec le vicaire. »

4. « Huguenin filz d'Anne la More ou la Moure, clerc de la Ferrière, diocèse d'Ostun », actuellement à Blanot pour voir sa mère « servante et mercenaire chez le seigneur d'Effour ».

5. De Blanot.

6. Jeannette ou Jeanne, fille de Pasquette du Tillot, et dans une autre copie « fille de Paquette du Tillot ». Cette personne, suivant une ancienne coutume, avait probablement reçu le nom du jour de sa naissance, c'est-à-dire du jour de Pâques.

7. « Piernette, fille du mardiglier. » Voir pour tous ces détails le procès-verbal à la fin de la notice.

» Ils prêtent tous serment sur les saints Évangiles qu'ils ne diront que la vérité, sans égard pour quoi que ce soit, n'envisageant que la plus grande gloire de Dieu.

» Interrogés publiquement, secrètement, s'ils n'ont point répandu cette goutte de sang, s'ils n'ont vu personne la répandre par la bouche, le nez ou autrement, tous et un chacun répondent : aucun de nous ne l'a répandue cette goutte de sang, nous n'avons vu personne la répandre.

» Là-dessus, il n'y eut qu'une voix ; ensuite chacun dépose ce qu'il a vu ou entendu de particulier sur le miracle ; la veuve Renaud déclare par son serment que croyant fidèlement au saint Sacrement de l'autel et bien confessée avec toute la dévotion et la diligence qu'il lui a été possible, elle a cru entièrement<sup>1</sup> recevoir le corps de Notre-Seigneur, que lui administrait messire Hugues

1. Puisque le corps de Jésus-Christ ne saurait être divisé, ces paroles se rapportent évidemment aux espèces sacramentelles et non pas à la substance du corps de Notre-Seigneur. Cette femme veut dire qu'elle a cru fermement recevoir entièrement le *Corpus Domini*, comme on disait, c'est-à-dire l'*hostie* que lui avait administrée Hugues de Baume. Une copie porte le mot « réellement » au lieu de « entièrement. »

de Baulmes ; que ne s'occupant que de son action sainte, et ne regardant personne en face, lorsqu'elle s'est relevée de la sainte table, elle n'a vu aucune partie de l'Eucharistie sur la nappe ; le vicaire ne s'en étant pas aperçu, si la nappe eût été attachée à quelque balustrade comme les nôtres, cette partie de la Sainte Hostie, que serait-elle devenue ?

» Mais Dieu permit que la nappe fût tenue par deux hommes qui examinaient tout ce qui se passait. Thomas Caillot, qui tenait la nappe du côté du midi, déclare que c'est lui qui a crié au vicaire : Sire, sire, tournez-vous d'ici, parce qu'il y a du corps de Notre-Seigneur qui est tombé sur la nappe.

» Ce cri de Thomas Caillot, entendu de tous ceux qui étaient là présents, les pousse à vite porter les yeux où il crie qu'est tombée la particule de la Sainte Hostie, et ils la voient en forme de pain blanc sur la nappe, lorsque tout à coup, aussi rapidement que quand à la création du monde le Seigneur Dieu dit : que la lumière soit faite, et la lumière fut faite, la particule de l'hostie, qui pouvait équivaloir à la cinquième



partie de l'eucharistie <sup>1</sup>, disparaît et on voit à la place une goutte de sang, non point imprimée sur la nappe, mais enlevée par-dessus, en sorte, comme le déposent Guyot Besson et Regnaudin de Baulme, qu'on aurait pu la séparer avec un couteau ou quelque léger instrument.

» Mais le vicaire occupé à déposer les hosties sur l'autel ne s'est pas retourné assez vite pour être témoin de cette si subite transsubstantiation, ne veut pas le croire que ce soit le sang de Jésus-Christ, et prend cette nappe, la porte dans la sacristie et se fait verser de l'eau par un de ses clercs, Regnaudin de Baulmes, à mesure qu'il lave tout ce qui paraît rouge sur la nappe.

1. D'après l'ancienne copie la parcelle tombée était de la largeur d'une « pitte ». (Déposition de Thomas Caillot et de Huguenin de la More.) La pite pougeoise ou poitevine valait, sous saint Louis, la moitié de l'obole, c'est-à-dire le quart du denier. On fit encore des pites sous Philippe de Valois (époque du miracle). Elles valaient la moitié de l'obole, c'est-à-dire le quart du denier tournois. (V. Le Blanc : *Traité historique des Monnoyes de France*. Amsterdam, P. Mortier, 1692, in-4°, p. 172 et 208.)

Le Nivernais faisait au moyen âge un grand usage de la petite monnaie désignée en bas latin sous le nom de picta, pitia, pitta, et en français sous celui de pite ou pitte. Le registre terrier de l'évêché de Nevers mentionne très souvent des taxes en oboles et en pites ou demi-oboles. (*Glossaire du Morvan*, par M. de Chambure, p. 660.)

---

» Mais qu'arrive-t-il ? Le morceau de nappe n'en devient que plus rouge, et l'eau, comme l'ont attesté Thomas Caillot, Guyot Besson et Regnaudin de Baulmes et Huguenin de la Mort, loin de se rougir dans le sang, distille toute claire, ce qui arrive les cinq ou six fois que le vicaire s'en fait verser de nouvelle sur les doigts.

» Et encore, ce sang loin de diminuer en volume, à mesure que le vicaire le presse contre ses doigts pour le sortir de la nappe, s'accroît et s'étend tout autour sans rien perdre de sa rougeur, de manière que la goutte de sang, qui n'était au commencement grosse que comme la partie de l'eucharistie qu'elle avait remplacée, qui n'était que la cinquième ou sixième partie de l'hostie, devient aussi longue et aussi large que nous la voyons encore aujourd'hui, de près d'un pouce et demi de long et autant de large.

» Le vicaire ne pouvant plus résister à une pareille preuve de la toute-puissance divine, admirant un tel fait, priant et pleurant à chaudes larmes, comme dit Guyot Besson, demande un couteau. Thomas Caillot lui prête le sien, il le lave bien dans l'eau pure

et claire, et l'en sort pour couper tout ce qui paraît rouge sur la nappe, qu'il présente à tous ceux qui sont dans l'église, leur disant : « Bonnes gens, vous pouvez bien le croire, c'est ici le précieux sang de Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ, car j'ai eu beau le laver et le presser, il n'y a pas eu moyen de le séparer de cette nappe. »

» C'est ce qu'il a déposé lui-même avoir dit et fait, de manière que tous les témoins, Girard dit Tisserand et les deux autres femmes, ayant déclaré, tout comme les autres que clairement, expressément, oculairement, manifestement, ils ont vu cette partie de l'eucharistie se changer, se transsubstantialiser, se transfigurer, se transformer en cette goutte de sang, qui n'est et ne peut être que le sang de Jésus-Christ, l'official termine ainsi son procès-verbal :

» Lesquels témoins étant ainsi examinés, nous avons ouvert le reliquaire, et nous avons vu rouge ladite partie de la nappe, qui avait été coupée. Nous l'avons tenue des deux côtés, de nos deux doigts, avec toute révérence et avons jugé qu'il faut ajouter foi au susdit miracle et aux choses susdites, lesquelles voulons être notoires et certaines à



---

tous les fidèles par ces présentes lettres auxquelles nous avons fait apposer le cachet de notre cour d'Autun... » <sup>1</sup>

Plus tard, comme on l'a déjà vu, l'évêque d'Autun, Pierre Bertrand, donna un mandement et soumit les preuves du miracle au pape Jean XXII qui accorda des indulgences. <sup>2</sup>

1. Relation manuscrite du miracle de Blanot, par M. l'abbé Lagneau, curé de Chissey-en-Morvan (1824), trouvée dans les papiers de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux. (Bibliothèque du grand séminaire d'Autun.) Dans les mêmes papiers se trouve une histoire manuscrite de l'Église d'Autun par un ancien curé du diocèse avant 1789; dans ces notes qui paraissent devoir servir à un travail plus développé, on lit ces mots : « 1331, miracle de la Sainte Hostie de Blanot. »

2. Les copies du procès-verbal du miracle contiennent ces mots ajoutés à la fin et hors texte : « S'ensuivent les pardons et indulgences accordés ensuite par sa Sainteté. »

---

## HISTOIRE DU CULTE DE LA RELIQUE

DE LA SAINTE HOSTIE.



L'official, l'évêque d'Autun, le souverain Pontife ayant jugé, la joie et la piété purent se donner libre cours. Quel bonheur en effet pour la paroisse de Blanot de se voir en possession du sang eucharistique ! On devine quel dut être l'empressement des fidèles des pays voisins quand la nouvelle du prodige se fut répandue. Ils pouvaient dire de tous côtés : « Allons, allons à Blanot, comme à une autre Bethléem <sup>1</sup>, et voyons le prodige que le Seigneur montre à tous les yeux. »

Agenouillés dans cette église, à l'endroit où s'était opéré le miracle, les pieux pèlerins demeuraient sans doute pénétrés de cette pensée : « C'est ici même que Notre-Seigneur Jésus-Christ a montré ce précieux sang, et alors quel mélange de foi, de respect, de joie et d'amour !

1. Relation du miracle.

Mais c'était surtout quand le prêtre offrait aux regards avides la petite parcelle de linge rouge que les sentiments devenaient plus vifs encore. Ce sang miraculeux ne rappelait-il pas sensiblement le sang qu'avaient vu couler les heureux témoins du Calvaire ?

« Pour satisfaire la dévotion des peuples, dit l'auteur de la Relation, on roule ce morceau de nappe teint du sang adorable, on l'insère dans un tube de cristal<sup>1</sup>... Le prêtre le fait baiser et le pose sur les yeux à tous ceux qui viennent faire leur offrande à ce qu'ils appellent la Sainte Hostie. C'est ce nom que le peuple donne à ce miracle ; la Sainte Hostie ! c'est sous ce nom qu'on l'a adoré et qu'on l'adore encore tous les jours dans ce tube de verre... »<sup>2</sup>

La nouvelle du prodige attira donc certainement dès le principe une foule considérable. Mais à quelle époque précise le pèlerinage devint-il aussi fréquenté et aussi solennel qu'on le voit dans la suite ? A quel moment commencèrent ces belles processions de seize

1. On ne sait pas à quelle époque la sainte relique fut enfermée dans le tube de cristal.

2. Relation du miracle.



à dix-huit paroisses avec leurs bannières, comme nous l'apprend la tradition? Il serait impossible de le dire faute de documents. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le souvenir du miracle était précieusement conservé et que la relique était déposée dans le tabernacle à côté du saint Sacrement. Un écrit encadré et suspendu à la muraille de l'église rappelait aux fidèles du pays et aux pèlerins étrangers l'événement de 1331. C'était comme l'avertissement donné autrefois à Moïse : « Le lieu où vous êtes est une terre sainte. »<sup>1</sup>

Le souvenir était ainsi conservé non pas seulement à une époque toute rapprochée du prodige, mais bien 336 ans plus tard. Le 1<sup>er</sup> décembre 1667, Claude Nicolle, archiprêtre de Saulieu et curé de Thoisy, en cours de visites officielles des paroisses, écrit dans son registre au sujet de Blanot : « ... Dans le tabernacle nous avons trouvé un ancien reliquaire doré, où il y a un sang miraculeux auquel se convertit une partie d'hostie tombée de la bouche d'une femme en communiant

1. « Locus enim, in quo stas, terra sancta est. » (Exod. III, 5.)

à Pasques l'an mil trois cens trente et un, ainsy qu'en fait foy un escript sur parchemin en lettre gottique estant en un quatre attaché à la muraille de la dite église, qui énonce que dudit miracle procès-verbal fut dressé et information faite par M<sup>re</sup> Charles Rossyre<sup>1</sup> official d'Autun, qui estant porté en cour de Rome, il y a eu diverses indulgences accordées par Notre Saint-Père Jean XXII. »<sup>2</sup>

Le même archiprêtre, en 1671, signale encore la présence de la relique de la Sainte Hostie : « ...Estant arrivez depuis hier au soir au lieu de Blanot, et n'ayant trouvé M. Antoine Collard prêtre vicaire dudit lieu, que l'on nous a dit être absent depuis hier matin, nous avons faict advertir et sont venus par devant nous René Néault et Émiland Guyard procureurs fabriciens dud. lieu... lesdits procureurs fabriciens nous ont dit que... Il y a du sang miraculeux du Sauveur du monde auquel fut convertie une hostie il y a plus de deux cens

1. L'archiprêtre aura mal lu le mot Jarrossier dont la fin ressemble à Rossyre.

2. Registre des visites de l'archiprêtré de Saulieu par Claude Nicolle, curé de Thoisly, archiprêtre de Saulieu (1667). (Archives de l'évêché d'Autun, transportées à Mâcon.)

ans<sup>1</sup> dont nous nous souvenons avoir jà vu en nos (ou des) précédentes visites les procez verbaux et attestations dont nous avons revêtu nos verbaux faisant la dite (ou dernière) visite il y a quatre ans... »<sup>2</sup>

Quelques années plus tard la relique de la Sainte Hostie est toujours à sa place d'honneur à côté du saint Sacrement. Cette présence est signalée par Mgr Bertrand de Senaux, évêque d'Autun, en cours de visite pastorale.

« Bertrand, par la permission divine et par la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Autun, comte de Saulieu, président né et perpétuel des États de la province de Bourgogne, sçavoir faisons que cejourd'huy douzième d'octobre mil sept cens six étant assisté de vén: m: Antoine Dufeu doyen de nostre Eglise, notre Vicaire gnâl (général) et offâl (official), de M. Nicolas Morel, notre

1. L'archiprêtre veut dire plus de 300 ans comme il l'a écrit dans son précédent procès-verbal.

2. « Procès-verbaux des visittes faictes des églises paroissiales, chapelles, oratoires, de l'archiprêtre de Saulieu par Claude Nicolle curé de Thoisy-l'Évesque archiprestre dudit Saulieu, à ce commis en l'année mil six cent septante-un. » (Registre des visites des archiprêtres d'Avallon et de Saulieu, 1671. Archives de l'évêché d'Autun, transportées à Mâcon.)



---

Promoteur, de M. François Lacroix notre Secrétaire, chanoines de ladite Eglise et suivis de quelques-uns de nos domestiques les plus nécessaires, Nous nous sommes transportés en la paroisse de Blanot environ les cinq heures du soir et que nous avons été conduit processionnellement à l'Eglise paroissiale par M. Jacques Bayard Prêtre et Curé, et une grande partie des Habitants du dit lieu, où après les Cérémonies ordinaires et les prières pour les Morts accoutumées, Nous avons visité le Saint Sacrement que Nous avons trouvé reposer au grand autel dans un ciboire d'argent, non doré, plusieurs hosties consacrées en assez bon état, renfermées dans un tabernacle en bois doré fermant à clef, doublé de futaine rayé, dans le mesme tabernacle est un reliquaire ou est renfermé une petite portion de linge, marqué par un miracle dont on nous doit présenter le verbal pour y avoir tel égard qu'il appartiendra. »

Après ces lignes, vient la liste des nombreux objets qui sont passés en revue, avec une annotation spéciale à chacun d'eux. Au titre « Reliques » on trouve :

« Il y a une relique d'un miracle arrivé au

~~~~~

sujet de la Sainte-Hostie dont verbal a été dressé par l'official d'Autun. » Et après d'autres détails étrangers à la Sainte Hostie :

« Par ordonnances

» Veu par Nous Bertrand Évêque d'Autun, proces verbal de visite fait en l'Église paroissiale de Blanot en datte du 12 octobre dernier et le contenu en iceluy examiné, nous avons ordonné ce qui suit. »

Après les ordonnances qui n'ont pas rapport à la sainte Relique, le procès-verbal se termine ainsi : « Desquelles choses ainsy visitées et examinées article par article suivant qu'il est marqué cy dessus, nous avons fait écrire le présent verbal pour valoir et servir ce qu'il appartiendra dont la lecture faite en présence dud. S. Curé il s'est soussigné.

» Fait à Blano dans le cours de notre visite les jour et an que dessus.

» BAYARD, curé de Blanot. »¹

1. Registre des visites de Mgr Bertrand de Senaux. (Archives de l'évêché d'Autun transférées à Mâcon.)

Il est facile de voir par ces documents que la Sainte Hostie n'était point oubliée 375 ans après le miracle. Quant à l'éclat extérieur du culte, il est probable qu'au temps de Mgr Bertrand de Senaux, le concours des fidèles existait encore, car si l'on en croit la tradition, les processions auraient été abolies vers l'an 1740, environ cinquante ou soixante ans avant la Révolution, à cause de l'affaiblissement de la foi et du libertinage des mœurs.

Voici à ce sujet ce que dit le prêtre déjà cité, qui a déployé un si grand zèle à constater la tradition : « Chaque année aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, c'étaient des dix, douze bannières qu'on voyait descendre des montagnes ou s'avancer par les collines¹. Ce sont tous les pasteurs des environs qui mènent processionnellement leur troupeau à Blanot, qui se montre tel que le disciple bien-aimé nous a dépeint la Jérusalem céleste, ce n'est qu'*Alleluia*, qu'*Amen*; les collines s'en ceignent de joie, les montagnes en retentissent d'allégresse.²

1. L'abbé Lagneau, Relation sur le miracle de Blanot.

2. Notes manuscrites de M. l'abbé Lagneau. (Archives de la Société Éduenne.)

» Ces processions ont duré jusqu'à cinquante ou soixante ans avant la Révolution... Le démon du libertinage s'étant emparé de tous les environs, les curés eurent la douleur de voir revenir leurs bannières presque seules, leurs paroissiens ne venant plus à Blanot que pour s'y amuser à ces bals et à ces danses qui, sous le nom « d'apport », reproduisirent chaque année quelque nouvelle scène d'horreur. »¹

Les processions des pays voisins abolies, les populations ne cessèrent point de venir à Blanot, car les « apports » subsistèrent encore longtemps, comme on le verra plus loin.

La sainte Relique, quoique vénérée avec moins d'éclat, restait toujours dans l'église. Entre 1748 et 1758, Blanot, d'après l'auteur de la Relation, eut de nouveau la visite d'un évêque. « Mgr de Montazet², dans sa visite pastorale à Blanot, examina par lui-même toutes les preuves de ce si étonnant prodige que, depuis l'an 1331, ce sang soit aussi pur

1. Relation sur le miracle.

2. Antoine Malvin de Montazet. Cet évêque était de la plus grande sévérité pour le culte des reliques.

que lorsqu'il parut, le morceau de nappe aussi rouge, dans une église si humide que tout s'y corrompt et s'y pourrit, et on le vit ce Monseigneur de Montazet se prosterner en présence de ce sang... »¹

En 1790 existaient encore des documents en parchemin et en papier relatifs au miracle.²

Après les temps de libertinage éclata la Révolution dont ils avaient été les dignes avant-coureurs : l'église de Blanot fut pillée, et sans le pieux empressement de quelques bons chrétiens la relique était à jamais perdue.

« Le 23 décembre 1793, arrive à Blanot une troupe de furieux qui se portent dans l'église, ils renversent tout ce qui est de Dieu,

1. Relation.

2. « Inventaire des titres de la cure de Blanot, canton de Liernais, district d'Arnay-le-Duc, département de la Côte-d'Or : N° 1. Deux pièces l'une en parchemin et l'autre en papier crottées *première*, qui sont la relation d'un miracle arrivé en la paroisse de Blanot. — N° 2 à 42, testaments, fondations et pièces diverses », à la fin : « Je soussigné prêtre curé de Blanot déclare avec vérité que le présent inventaire contient tous les titres et papiers qui sont en ma puissance concernant les titres de la cure dudit Blanot et que je n'ai connaissance d'aucun autre titre. A Blanot, ce 14 décembre 1790 ». D'une autre main : « Déposé le 29 décembre 1790. » (Archives de la Côte-d'Or, G 590.) Malheureusement ces deux documents ne sont plus dans la liasse.

enfoncent le tabernacle, pillent les vases sacrés et trouvent ce reliquaire qui n'offre ni or, ni argent¹ pour satisfaire le démon de l'avarice qui les possède. Un de ces énergumènes menace de le mettre en pièces, lorsqu'un habitant de Blanot² lui crie : « Malheureux, que vas-tu faire ! c'est le sang du Bon Dieu, c'est le sang du Bon Dieu ! — Le sang du Bon Dieu, lui répond ce forcené, quel Dieu ! un morceau de nappe rouge dans un morceau de verre ! Tiens... le voilà ton Dieu. » — Et il le jette, l'abandonnant sur l'autel.

« A peine sont-ils sortis que Dominique Cortet et sa sœur Lazarette, qui avaient renoncé à toutes noces charnelles pour ne point partager leur cœur entre Dieu et le monde, accourent à l'église pleurant à chaudes larmes : « Qu'auront-ils fait ces malheureux ? — Hostie sainte que serez-vous devenue ? — Ils entrent et la voient sur l'autel. — Ah Dieu, soyez béni ! vous n'avez pas permis que ces impies aient prévalu ! Ils ont détruit

1. La Sainte Relique était alors dans un écrin ou petite boîte.

2. On dit que cet habitant était d'Effour.

vos autels, renversé les statues de vos Saints, mais votre sang seul s'est sauvé de leurs sacrilèges mains. — Emportons-le vite d'ici. — Prenez-le, Dominique. — Je n'ose pas le toucher. — Ni moi, dit Lazarette ; cependant, si nous le laissons ici, ils sont capables de revenir et que deviendra ce trésor d'où découlent sur nous toutes les bénédictions célestes ?

» Ils prennent une nappe bien blanche¹,... et ils l'emportent (la relique) dans leur maison², pleurant de joie en pensant que leur chaumière devient le sanctuaire où durant toute la fureur révolutionnaire, ce sang précieux se reposera en paix. »³

Dominique, fêtes et dimanches, récite dans sa maison les prières de la messe et des vêpres en présence de la Sainte Hostie.⁴

La Relique était sauvée ; mais dans le désordre de ces temps troublés, où les titres étaient dispersés, il fallait faire davantage. Dominique Cortet le comprit : sur une feuille

1. Ils avaient aussi, dit-on, une assiette pour y placer la sainte Relique et l'emporter plus respectueusement.

2. Cette maison existe encore derrière la mairie actuelle.

3. Relation.

4. Relation.

~~~~~

volante trouvée dans l'église et portant le récit du miracle<sup>1</sup> il écrivit et signa de sa main une note par laquelle il attestait l'existence d'un document ou « registre de la Sainte Hostie » ainsi que la disparition de ce « registre » grâce à l'inadvertance du curé de Blanot.

Dans sa foi éclairée, ce bon chrétien comprit la nécessité de sauvegarder l'authenticité et du miracle et du culte de la Sainte Hostie, invoquant pour cela son propre témoignage et celui de ses ancêtres. Voici cette note de Dominique :

« An Lan Mil sept sans quatre vingt quatorze dant le tamps des grande revolutions et des gairre, le curai<sup>2</sup> de la paroisse de Blanot fu mandez danvoier les registre de leglise au dixtrict et il i anvoia aussi le registre de la sainte ostie<sup>3</sup> qui se treuva dant

1. C'est le récit de Gagnare dans son *Histoire de l'Église d'Autun* (1774), appelée dans la feuille susdite : « La nouvelle Histoire d'Autun. »

2. C'était alors Pierre Lucotte. Ses registres, commencés le 1<sup>er</sup> octobre 1769, s'arrêtent au 3 germinal an II de la République (mars 1794). (Archives de la mairie de Blanot.)

3. Quel était ce registre ? — Les recherches aux différents greffes n'ont amené aucune découverte.



les autre registre sans i faire atansions et il  
nai restez que set coppie seullement qui  
sai treuvé dans leglise.

» Nous abittant de la paroisse de Blanot  
sertifions et aprouvons fortement le miracle  
de la sainte ostie comme laiant vue approu-  
vez et rexpectez par no ansaitre et aiant vue  
des foul de monde i venir an voiage.<sup>1</sup>

» Seigné et approuvez par nous.

» Dominique CORTET. »<sup>2</sup>

Grâce à cette piété intelligente, le culte  
de la Sainte Hostie ne fut pas abandonné, ni  
même interrompu pendant la Révolution :  
les fidèles venaient prier secrètement les

1. L'expression « en viaige » est encore usitée pour signifier en pèlerinage.

2. Note manuscrite trouvée dans les papiers de la famille Cortet. — Dominique Cortet était un vrai chrétien ; il jeûnait même durant les rudes travaux des champs et faisait la sainte communion tous les dimanches. — Les jours ouvrables, prêt à partir avec son attelage, s'il entendait sonner la messe il quittait tout pour se rendre à l'église. « Mnico et Zérotte », Dominique et Lazarette sa sœur ont laissé un bon souvenir. Des témoins vivant encore ont connu dans leur enfance Dominique Cortet. Une personne morte depuis quelque temps se rappelait avoir diné avec lui quand elle fit sa première communion. « La famille Cortet était des mieux respectées du pays. » (Déposition de témoins). Dominique Cortet est l'oncle de Mgr Cortet, évêque de Troyes.



dimanches et fêtes, dans la maison de Dominique où l'on exposait alors la relique sur une table entre quatre cierges. Cette fidélité fut plus tard récompensée par la joie qu'éprouvèrent les bons habitants de Blanot en voyant rentrer dans l'église la Sainte Hostie trop longtemps exilée.

« Au rétablissement du culte, dit la Relation, ils ont rendu à l'église tel qu'ils l'avaient pris dans l'église ce tube de cristal, attestant en face de Dieu et des hommes que tout le temps qu'ils l'ont gardé dans leur maison, nul mortel n'a osé y toucher. Les vieillards qui l'avaient vu avant la Révolution, l'ont très bien reconnu, ils protestent tous sur serment que c'est bien le même tube de cristal, le même morceau de nappe, qu'il est aujourd'hui tout aussi rouge qu'ils l'ont toujours vu porter aux processions de la Fête-Dieu. »<sup>1</sup>

La génération antérieure à la Révolution de 1793 se trouva donc à vénérer la Sainte Hostie dans l'église avec la génération suivante. Les anciens et les plus jeunes se

1. Relation. — C'était plutôt aux processions des lundis de Pâques comme on le verra dans la suite.

réunissaient dans un même acte d'adoration; ainsi continuait la tradition du culte immémorial, interrompu seulement en apparence et uniquement dans l'église, car la maison hospitalière de Dominique Cortet avait fait le trait d'union pendant les mauvais jours. Aussi, l'auteur de la Relation peut-il constater que les fidèles ont repris la coutume d'apporter leur offrande <sup>1</sup> à la Sainte Hostie, vénérée les « jours de bonnes fêtes ».

Cependant l'éclat extérieur des anciennes processions, et l'affluence extraordinaire des fidèles n'existaient plus; en outre, le tube de cristal était brisé aux deux bouts. Pour rendre au culte séculaire son ancienne splendeur et recueillir des renseignements sûrs, afin d'empêcher les doutes possibles dans l'avenir, on fit des enquêtes dont l'une fut publique et solennelle.

Le 2 décembre 1823, le prêtre si souvent cité invite un confrère à se rendre à Blanot où doivent se réunir plusieurs curés : « On chantera solennellement la messe, écrit-il, et après la messe, nous recueillerons de la

1. Relation. — Il existe encore des témoins qui ont vénéré la relique les jours de « bonnes fêtes ».



bouche de ceux qui ont vu la relique avant la Révolution, qui l'ont sauvée pendant la Révolution, tout ce qui sera le plus authentique pour attester l'identité du reliquaire, et l'évêque de Dijon<sup>1</sup> en ordonnera la publicité pour le concours public. »<sup>2</sup>

Cette enquête eut lieu le 4 décembre suivant : la grand'messe fut précédée du *Veni Creator* et l'audition des témoins se fit après l'évangile.

Le maire de Blanot, interrogé le premier, déclare que le 27 décembre 1793<sup>3</sup>, une troupe de furieux dévalisèrent l'église, qu'ayant ouvert le tabernacle, ils trouvèrent le tube de verre enchâssé dans une boîte de carton, couverte de velours, laquelle n'ayant aucune valeur, fut rejetée par eux. Le maire assure que ce fut bien son oncle Dominique Cortet qui sauva la Sainte Hostie et la garda dans sa maison jusqu'à ce qu'elle pût reparaitre dans l'église. Il ajoute que Lazarette Caillot encore existante vit de ses propres yeux

1. C'était Mgr Jean-François Martin de Boiseville.

2. Lettre manuscrite de M. Lagneau. (Archives de la Société Éduenne.)

3. On a lu plus haut 23 décembre; il y a erreur de copie soit dans la Relation, soit dans le procès-verbal d'enquête.



~~~~~

ledit Dominique Cortet chargé de ce précieux trésor, qu'il enferma dans une armoire.¹

Lazarette Caillot, mariée en premières noces à Claude Cortet le jeune, est interrogée à son tour. On lui demande si réellement elle a vu Dominique enlever la relique pour la mettre dans sa maison et si c'est le même reliquaie. Elle déclare que c'est bien le même reliquaie sauvé par Dominique Cortet, elle assure que personne, ni par dévotion ni par impiété, n'a osé toucher ce reliquaie tant qu'il a été caché dans la maison de Dominique où elle demeurait elle-même, car, ajoute-t-elle, la sainte Relique était en si grande vénération, qu'à peine osait-on la regarder.

Un troisième témoin, âgé de soixante-douze ans, ancien marguillier, entré en fonctions à l'âge de quinze ans, c'est-à-dire vers 1766, dépose que c'est la famille Cortet qui a sauvé la Sainte Hostie; que la Relique est aujourd'hui réellement, effectivement telle qu'on venait l'adorer avant la Révolution; il certifie

1. On parle encore de cette armoire des Cortet qui servit de cachette.

reconnaître très bien le morceau de nappe toujours aussi rouge et tel qu'on le portait processionnellement le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte. ¹

Mais pourquoi le tube de cristal est-il cassé aux deux extrémités ? Lazarette répond qu'il a été brisé d'un bout par M. Lucotte, curé de Blanot, qui le faisait baiser et le mettait sur les yeux des fidèles, et que l'autre bout a été cassé dans l'armoire de Dominique Cortet, en avançant le tiroir dans lequel le reliquaire était caché. A la même question, l'ancien marguillier répond que M. le curé de Blanot laissa tomber à terre le tube de cristal qui se cassa ainsi à l'une de ses extrémités.

M. Michel Delonguy, âgé de soixante-seize ans², dépose que depuis vingt ans qu'il est curé de Blanot, il n'a pas entendu une seule personne signaler le moindre changement dans le reliquaire : le tube de cristal, dit-il, est toujours le même et le morceau de nappe n'a souffert aucune altération, dans une église si humide que tout se pourrit sur les

1. On voit par là que la procession de Blanot avait subsisté après l'abolition des processions des pays voisins.

2. Né à Santenay en 1747, mort à Blanot en 1836.

autels ¹, à tel point que les bois eux-mêmes ont peine à se défendre de cette dégradation occasionnée principalement par les eaux des pluies, contre lesquelles les toits ébranlés par les vents ne protègent plus l'intérieur de l'édifice. ²

1. Le curé était obligé de changer de temps en temps le coton blanc qui garnissait le fond du reliquaire, parce qu'il devenait complètement humide. (Déposition de témoins.)

2. Ces dépositions sont tirées d'un procès-verbal de l'enquête de 1823, malheureusement incomplet. (Archives de la Société Éduenne.) — La paroisse de Blanot appartenait à l'évêché de Dijon depuis quelques années seulement. Après le bouleversement religieux et social, beaucoup de choses étaient souffrance et le diocèse était à réorganiser. Pour ces raisons l'évêché de Dijon n'avait probablement pas pu s'occuper du miracle de Blanot; ne pouvant tout faire en même temps, il avait auparavant à s'occuper d'affaires d'intérêt général. M. Lagneau écrivit pour demander l'autorisation de commencer une enquête; la réponse n'arriva point à temps et M. Lagneau qui avait fixé un jour pour la cérémonie procéda quand même à l'enquête. M. Delonguy, curé de Blanot, explique sa conduite à l'évêché : « M. le curé de Chissey a eu l'honneur de vous écrire tant de sa part que de la mienne au sujet d'un miracle opéré dans l'église de Blanot il y a plus de cinq cents ans. Les preuves en demeurent toujours certaines... L'objet sacré qui est présent toujours, les titres, la tradition, tout en démontre la certitude... Malgré mes représentations, n'ayant pas reçu votre réponse, son zèle ardent l'a dompté, il est venu ici, a amené une grande partie de ses paroissiens et surtout des plus distingués. Il a appelé en témoignage, toujours malgré les titres de cinq cents ans de date, pour l'identité de la chose les personnes les plus âgées et religieuses... Il fallait attendre une réponse de vous ou de Monseigneur; je lui fis cette objection, il répondit : Laissez faire, laissez dire,

Les souvenirs étaient bien conservés à cette époque; on montrait encore avec une sorte de respect la table sur laquelle avait été placée la Sainte Hostie pendant les mauvais jours. Ce détail est donné par une note rapportée ici en entier malgré certaines répétitions, parce qu'elle résume et confirme la tradition : « J'ai eu le bonheur, écrit un prêtre en 1824, de célébrer la sainte messe dans l'église de Blanot, après laquelle j'ai vu la précieuse Relique qui est aussi belle qu'au commencement. Tout se moisit et se gâte dans cette église à cause de l'humidité, mais ce morceau de nappe se conserve aussi rouge, aussi beau, rien n'ayant pu l'altérer. On voit

tout ira bien, nous recevrons certainement une réponse favorable. Le seigneur évêque d'Autun en parlera à celui de Dijon attendu que Blanot était une paroisse de son diocèse... La fête avait commencé par le *Veni Creator*, l'audition des témoins avait eu lieu après l'évangile en témoignage de l'identité de la Relique précieuse, un petit morceau de nappe teint du sang de Notre divin Rédempteur, connu sous le nom de la Sainte Hostie. — Vous verrez le procès-verbal, en un mot l'enquête et tout ce qui se passa ». (Manuscrit de M. Delonguy. Archives de la Société Éduenne.) Cette enquête avait pour but de constater l'identité de la Relique : « Afin de prier Mgr l'évêque de Dijon de remettre en vigueur parmi nous, cette affluence des âmes fidèles, etc... » (Procès-verbal d'enquête). — On ne sait ce que répondit l'évêché, mais à partir de ce moment la Relique fut vénérée plus solennellement, comme on le verra plus loin.

les fils qui désignent qu'alors on se servait de toile très fine quoique l'église fût bien pauvre. J'ai lu une partie de la copie du procès-verbal qu'en fit rédiger M. le grand vicaire officiel. Une femme très pieuse de Blanot nous a dit tenir de ses ancêtres que longtemps avant la Révolution on voyait jusqu'à dix-huit paroisses venir pour vénérer le précieux reliquaire les lundis de Pâques. Elle nous a fait voir la table sur laquelle on posait la Sainte Relique pendant la Terreur. On allumait quatre cierges et les bons fidèles faisaient leurs prières les dimanches et les fêtes. On a pu la conserver en l'arrachant des mains des révolutionnaires, parce qu'elle était placée dans un tube de cristal, mis dans une espèce de boîte en carton, garnie de velours rouge, ayant trois verres. Avant la Révolution, le curé de Blanot la faisait vénérer en la faisant toucher aux yeux et à la bouche. J'étais avec M. le curé de Chissey. »¹

A l'époque de l'enquête, le tube de cristal et la Relique furent placés dans un nouveau reliquaire qui est une espèce d'ostensoir

1. Note manuscrite signée : « P. Blot, prêtre, curé de Sommant, le 18 mars 1824. » (Archives de la Société Éduenne.)

argenté, surmonté d'une croix, orné de deux cornes d'abondance et entouré des emblèmes eucharistiques, guirlandes de vigne avec raisins et gerbes de blé¹. Depuis 1823 la Sainte Hostie fut vénérée dans ce reliquaire plus apparent et plus convenable. Les plus anciens du pays se rappellent seuls la boîte rouge « garnie de franges » dans laquelle on offrait la Sainte Relique aux hommages des fidèles les jours « de bonnes fêtes ».

Il y eut à partir de cette époque des prédications assez fréquentes dont les habitants se souviennent très bien ; ils gardent aussi le souvenir des cérémonies où l'on vénérât la sainte Relique plus solennellement. Mais aucun document écrit ne donne de détails jusqu'en 1833. On voit alors que si l'église de Blanot pleura, parce qu'on ne venait plus à ses solennités, la joie succéda à la tristesse et que les belles fêtes recommencèrent. En

1. « M. le curé de Blanot, ouvrant le tabernacle en a sorti un reliquaire tout neuf que M. le curé de Chissey lui a fait venir de Paris, nous avons vu dans ce reliquaire un tube de cristal long d'un pouce et demi, cassé sur les deux bouts, dans ce tube se montre un morceau de linge aussi rouge que si tout récemment on l'avait trempé dans le sang le plus pur. » (Extrait du procès-verbal d'enquête des curés, 1823.) Archives de la Société Éduenne.

1833, en effet, un prêtre écrivant à un de ses confrères lui témoigne son étonnement de ne l'avoir point vu « à cette grande cérémonie qui a eu lieu à Blanot, le jour des saints Innocents; nous avons, dit-il, adoré le sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ; l'église était pleine de monde, je ne pense pas que les anciens du pays aient jamais vu une aussi belle fête, tout s'est admirablement bien passé. Le bon curé avait apporté de chez lui quatre douzaines de pains qui furent bénits et distribués aux assistants : on faisait diacre et sous-diacre à la messe qui fut chantée avec pompe..... »¹

En 1834 fut faite une nouvelle invitation pour la semaine de Pâques, afin d'aller « adorer le sang précieux » et entendre prêcher sur le miracle de la Sainte Hostie.²

Durant toute cette période de temps, Blanot, comme on l'a déjà vu, avait pour curé M. Michel Delonguy qui mourut en 1836 après

1. Lettre manuscrite de M. Mongin, curé de Menessaire, à M. P. Blot, curé de Sommant. (Archives de la Société Éduenne.)

2. L'abbé Dinet a cité cette lettre qu'il date de 1831. Le dernier chiffre dans le manuscrit est mal fait, mais le cachet de la poste, imprimé sur le revers de la lettre, ne laisse aucun doute, c'est 1834.

avoir vécu quelques années avec les témoins de la Révolution. La chaîne de la tradition n'était donc pas rompue. De plus, les recherches de l'abbé Lagneau avaient contribué à jeter encore la lumière sur le culte de la sainte Relique. Il semble donc que désormais les belles fêtes vont continuer à se célébrer avec un nouvel éclat. Ce fut le contraire. Après la mort de M. Delonguy, la Sainte Hostie est encore vénérée, mais sans solennité. En voici la cause : le démon qui cherche toujours à perdre les âmes, sait tirer profit des cérémonies les plus saintes, où l'on ne devrait s'occuper que de rendre hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est ainsi qu'à côté des anciennes fêtes religieuses, avant la Révolution, on a vu les fêtes mondaines ou « apports ».

Ces « apports » ont bravé le temps, car ils existaient encore en 1837 à l'arrivée de M. Gaudry, curé de Blanot. Ce digne prêtre, si ennemi des divertissements dangereux, parvint à abolir les « apports » et dans la crainte de les voir s'implanter de nouveau, n'osa plus offrir la Sainte Hostie à la vénération publique. Aux étrangers et même aux

fidèles du pays qui l'en priaient, il faisait volontiers vénérer la sainte Relique, et tous les ans il la plaçait sur le reposoir du Jeudi Saint. A part ces circonstances, elle ne paraissait plus. L'isolement et le silence se firent ainsi pendant plusieurs années autour de la Sainte Hostie qui sortait rarement du tabernacle, où, d'après l'ordre de Mgr François-Victor Rivet, évêque de Dijon¹, et suivant l'ancienne coutume, elle était conservée à sa place d'honneur à côté du saint Sacrement.

Cet ordre de l'évêque de Dijon montre assez que la sainte Relique n'avait échappé ni à son attention, ni à sa piété. Dès le 13 octobre 1840, Mgr Rivet, après avoir interrogé les vieillards, faisait écrire dans le procès-verbal de sa visite pastorale à Blanot : « Il existe dans cette église un reliquaire contenant une parcelle de toile d'une couleur sanguine, l'authenticité et la conservation de cette relique ne nous apparaissant pas assez

1. Détail donné par Mgr l'Évêque lui-même le 13 octobre 1881.
— Avant cette injonction de Monseigneur, M. l'abbé Gaudry conservait la sainte Relique dans la sacristie où M. l'abbé Baudiau dit l'avoir vue.

évidemment, malgré le témoignage de plusieurs anciens du pays, nous nous réservons de prescrire telles recherches, enquêtes, informations, que nous croirons utiles pour arriver à cette connaissance. »¹

C'est tout ce que l'évêque pouvait faire dans une courte visite ; mais depuis cette époque Mgr Rivet parvint à s'éclairer sur l'authenticité de la Sainte Hostie et désira lui rendre les honneurs qui lui étaient dus. Mais la crainte des « apports » et peut-être aussi le ministère de deux et quelquefois de trois paroisses arrêtaient le curé de Blanot, de sorte que l'évêque de Dijon ne fut point secondé pour le rétablissement de la fête de la Sainte Hostie.²

1. Registre de la fabrique de Blanot (1840).

2. Après son installation dans la paroisse de Blanot, l'auteur de cette notice, reçu à l'évêché par Mgr l'évêque (13 octobre 1881), interrogea Sa Grandeur au sujet de la Sainte Hostie. Voici en résumé la réponse de Monseigneur : « La relique de la Sainte Hostie doit être encore dans le tabernacle à côté du saint Sacrement, où je l'ai fait placer moi-même. Il n'est pas très régulier de placer des reliques dans le tabernacle, j'ai cru pouvoir le faire puisque c'est une relique qui vient de l'Eucharistie. Je n'ai pas interdit le culte de la Sainte Hostie, je la regarde comme très authentique, jouissant d'un culte immémorial, j'ai seulement demandé à M. l'abbé Gaudry de chercher quelques documents pour servir de base à la rédaction de nouvelles lettres d'authenticité. M. Gaudry n'a pas cherché,

En 1881 commencèrent de nouvelles recherches dans les différentes archives; des enquêtes furent également ouvertes par ordre de Mgr Rivet, afin de recueillir parmi les habitants de Blanot tous les détails relatifs au culte de la Sainte Hostie.

Enfin, quelque temps après, en 1883, la sainte Relique fut placée dans un nouveau tube de cristal uni, fermé au sommet par un petit couvercle en cuivre doré, surmonté d'une croix, et au pied par un anneau fixé à une petite plaque de même métal. Ce tube, scellé du sceau de Mgr Rivet, se place à volonté, comme une custode d'ostensoir, dans un petit reliquaire en bronze doré.¹

Ce reliquaire affecte la figure d'une monstrance du quinzième siècle. Il est porté sur un pied oblong formé de quatre lobes dont deux arrondis et deux en manière d'accolades

empêché probablement par les occupations que lui donnaient plusieurs paroisses. » Mgr l'évêque daignait alors encourager les recherches et ajoutait : « Je désire authentifier la relique moi-même, faites vite », témoignant par là, vu son grand âge, la crainte de mourir avant d'avoir appuyé la tradition du culte de la Sainte Hostie par un acte officiel de son autorité épiscopale.

1. Ce reliquaire provient des ateliers de M. Ch. Fedide, rue Saint-Jacques, 248, à Paris.

allongées dont le sommet serait tronqué. Ces quatre lobes portent chacun une plaque émaillée assortie à sa forme et représentant les scènes successives du miracle de la Sainte Hostie. Le sujet de chaque tableau est gravé au dessous sur le rebord du pied.

Pâques MCCCXXI, il tomba une partie de l'Eucharistie sur la nappe.

L'émail représente le chœur d'une église : en avant de l'autel, le prêtre revêtu de la chasuble tient la patène et s'apprête à enlever de dessus la nappe tenue par deux paysans, la parcelle d'hostie transformée en une goutte de sang.

Sur la face à droite du spectateur la scène se passe dans la sacristie : la nappe est tenue par le prêtre et un de ses paroissiens. Ce dernier verse l'eau d'une burette sur la tache de sang. En avant sont une cuvette et une aiguière. Au dessous on lit :

Le prêtre n'en put ôter la rougeur.

Sur l'arrière-face, le prêtre revêtu de ses ornements est à l'autel, regardant le peuple

assemblé et représenté par trois femmes et deux hommes. Il leur adresse ces paroles :

Bonnes gens, vous pouvez bien le croire.

L'émail placé à la gauche du spectateur représente l'intérieur d'une maison pendant la Révolution. La relique y est exposée sur une table entre quatre flambeaux allumés. Cinq femmes, un homme et un enfant sont agenouillés devant elle. Au bas on lit :

Sainte Relique sauvée du pillage et vénérée dans une maison de Blanot.

Au centre du pied s'élève une tige à huit pans à mi-hauteur de laquelle est un nœud décoré de motifs architectoniques et orné de quatre tubes allongés terminés par quatre cabochons de verre imitant deux rubis et deux émeraudes.

Le sommet de cette tige est surmonté d'une corniche de 0^m106 de longueur, rachetée par des choux enroulés en console et supportant un édicule gothique fleuri, dont le centre est occupé par une niche saillante à façade vitrée. C'est dans cette niche que se place le

tube de cristal qui renferme l'étoffe teinte de sang. Cette niche est flanquée d'une décoration architectonique placée un peu en retraite et se composant de deux niches latérales avec gables ajourés, contreforts, pinacles, clochetons et choux. Un ange debout, vu de face et mains jointes, se dresse dans chacune de ces niches.

Au-dessus de la niche centrale et sur le même plan que les deux latérales, est une autre niche ogivale sous laquelle est placée une statuette de la sainte Vierge (type de Lourdes). Elle est comme les autres, accompagnée de contreforts, pinacles et clochetons, et couronnée d'un gable très élevé.¹

A l'aspect de ce charmant objet d'art, on éprouve une vive joie de voir la relique de la Sainte Hostie placée dans un reliquaire moins indigne d'elle.

1.	Grande longueur du pied.....	0 ^m 115
	Largeur en face.....	0 ^m 095
	Longueur de la niche vitrée.....	0 ^m 045
	Plus grande hauteur.....	0 ^m 070
	Plus grande largeur de la décoration architectonique.....	0 ^m 120
	Épaisseur de l'intérieur de la niche..	0 ^m 027
	Hauteur totale	0 ^m 360

~~~~~

Dieu désigne spécialement certains lieux à la vénération des peuples : l'humble église de Blanot est un de ces sanctuaires privilégiés, choisis entre mille. Que les âmes chrétiennes y viennent donc prier devant la précieuse relique laissée par l'Eucharistie pour fortifier leur foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans le plus auguste des sacrements.

~~~~~


PIÈCES JUSTIFICATIVES



DIOCÈSE

DE DIJON

—

Nous, évêque de Dijon,

Vu les documents authentiques attestant l'enquête canonique faite par le vicaire et official de Mgr Pierre Bertrand, évêque d'Autun, concernant la vérité du miracle de la *Sainte Hostie*, dont une parcelle, tombée sur la nappe de communion, se transforma en sang, le jour de Pâques, 31 mars, l'an 1331, dans l'église de Blanot, dépendant à cette époque du diocèse d'Autun, enclavée depuis le Concordat dans celui de Dijon;

Vu les documents attestant les indulgences accordées par notre saint-père le pape Jean XXII, à l'occasion de ce miracle;

Vu plusieurs pièces constatant la tradition de culte non interrompu rendu à la relique de la *Sainte Hostie*, entre autres, les procès-verbaux de l'archiprêtre Claude Nicolle, du 1^{er} décembre 1667 et 1671, et le procès-verbal de Mgr Bertrand de Senaux, évêque d'Autun, en date du 12 octobre 1706, signalant la présence de la sainte Relique à cette époque;

Vu plusieurs autres pièces authentiques constatant la perpétuité de ce culte jusqu'à la grande Révolution française;

Vu des documents écrits attestant la conservation et même la vénération de la sainte Relique, pendant les plus mauvais jours de cette époque néfaste, dans une pieuse famille de Blanot;

Où quelques vieillards qui avaient été témoins de cette préservation et de cette vénération;

Vu les pièces écrites constatant la restitution de la sainte Relique à l'église de Blanot et sa vénération nouvelle dans ladite église, vénération qui a été signalée plusieurs fois, notamment en l'année 1833, par des fêtes solennelles;

Où par Nous-même les témoins qui ont vénéré la sainte relique depuis cette époque jusqu'à nos jours;

Considérant que, pour Nous, après une nouvelle enquête faite par nos ordres, il n'y a lieu à aucun doute, tant sur la vérité du miracle que sur celle de la perpétuité du culte rendu à la sainte relique, appelée encore maintenant la *Sainte Hostie*, et consistant en une parcelle de linge de couleur rouge;

Désirant depuis longtemps assurer par notre solennelle déclaration et par l'apposition de notre sceau l'authenticité de ladite relique et voulant le faire avant notre mort qui peut-être n'est pas éloignée;

Déclarons :

Article 1^{er}. — 1^o Que nous tenons pour authentique la relique dite de la *Sainte Hostie*, consistant en un fragment de linge imbibé du précieux sang

de Notre-Seigneur Jésus-Christ et conservée dans l'église de Blanot, doyenné de Liernais, en notre diocèse;

2^o Que nous en avons constaté la parfaite et intégrale conservation pendant la grande Révolution française.

Article 2. — Nous avons placé la sainte Relique dans un tube en verre, déposé lui-même dans une riche monstrance, en airain doré, dont on nous avait préalablement soumis le dessin, lequel avait été approuvé par Nous avec éloge.

Article 3. — Nous autorisons l'exposition publique et la vénération de la relique dite de la *Sainte Hostie*, dans l'église de Blanot, le lundi de Pâques, suivant l'ancienne coutume, et dans les circonstances et autres jours qui seront ultérieurement désignés à M. le curé.

Donné à Dijon, sous notre sceau, le seing de notre vicaire général, gardien de nos saintes reliques, et le contre-seing du chanoine honoraire, secrétaire général de notre évêché, le 20^{me} jour du mois de juin, de l'an de Notre-Seigneur 1884.

Pour Monseigneur empêché :

PILLOT, v. g.

Par Mandement de Monseigneur :

V. SILVESTRE,

c. h. s. g.

Lieu
du sceau.

EXTRAIT

DE

L'ORDONNANCE POUR L'ETABLISSEMENT de la Fête de la Sainte Hostie de Blanot

VICTOR-LUCIEN-SULPICE LECOT

*par la grâce de Dieu et l'autorité du St-Siège
Apostolique, Évêque de Dijon*

.....

Considérant qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la vérité du miracle, sur l'authenticité de la relique, ni sur la perpétuité du culte dont elle a été l'objet ;

Considérant qu'aucun jour ne peut mieux convenir pour la vénérer solennellement que le jour de la fête du Précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, premier dimanche de Juillet ;

Considérant que les honneurs solennels rendus en cette fête à la *Sainte Hostie de Blanot* contribueront efficacement à entretenir et à développer la dévotion dans les âmes ;

Notre Conseil entendu,

Nous avons arrêté et arrêtons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — Nous fixons au premier dimanche de Juillet de chaque année, solennité du Précieux Sang, la fête de la Relique dite *la Sainte Hostie de Blanot* ;

Article 2^e. — En cette fête la Relique sera exposée à la vénération des fidèles, dans l'église de Blanot ;

Article 3^e. — La Ste-Relique sera portée dans une procession solennelle qui se fera le dit jour après l'office du soir ;

Article 4^e. — Le pèlerinage en l'honneur de la Sainte Hostie de Blanot est fixé au premier dimanche de Juillet.

Article 5^e. — Nous accordons une indulgence de quarante jours à tous les fidèles qui, au jour de cette fête, vénéreront la Ste-Relique dans la dite église.

.

Donné à Dijon, sous Notre Seing, le sceau de Nos Armes et le contre-seing du Chanoine honoraire Secrétaire général de Notre Evêché, le 12^e jour de juin 1887.

† VICTOR LUCIEN
évêque de Dijon.

Place
du sceau

Par Mandement de Monseigneur
V. SILVESTRE.

C. H. S. G.

Coppie du Miracle arrivée en leglise paroissialle de Blanot, dioceize d'Autun archipresbiteral de Saulieu, mil trois cents trante et un.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront et ouyront Nous Jean Jarrossier official d'Autun vicaire audit lieu de Reverand père et Seigneur Pierre par la divine providance Evesque d'Autun qui est pour le pnt (présent) esloigné du pays pour quelques affaires Salut Eternel en Jesus Christ faut scavoir comme nous lavons apprins de gens dignes de foy que le miracle declairé cy apres est arrivé en leglise paroissialle de Blanot dioceise d'Autun archipresbiteral de Saulieu — Cest que le jour de la feste de Pasque dernier qui fut lan de nostre Seigneur Mil trois cents trante et un environ lheure de prime dudit jour lors que messir Hugue Debaume prêtre vicaire de ladite Eglise de Blanot après la premiere messe par luy celebré ledit jour en la mesme Eglise heust donne le Corps de Jesus Christ a Jacqueline vefve de Regnault Nain Deffour paroissienne dudit lieu de Blanot quelques uns des paroissiens estans pnts (présents) en le mesme lieu et voyant ce qui sensuit A scavoir que de la bouche de ceste dicte femme Jacqueline lors quelle communioit il tomba une partie de l'heucaristie sur la nappe qui estoit lors teneue devant ceulx et celles qui recevoient le Corps de Jesus Christ par deux prudhommes paroissiens dudit lieu lesquels avec plusieurs aultres de lun et de laultre sexe qui estoient la pnt (présents) apres avoir vëu ladicte partie de l'heucaristie qui

estoit tombé en forme de pain blanc sur ladite nappe commil est sy dessus dit lun de ceulx qui tenoit ladite nappe sescria tourna sa parolle vers le vicaire susdit lequel remettoit les hostie sur lautel de ladicte paroissialle Eglise auquel il dit ainsy sire sire tourné vous deca parce quil y a du Corps de nostre Seigneur qui est tombé de la bouche de ceste femme sur la nappe et lors que soudainement ledit vicaire ce tourna vers la susdictie femme et voulut relever avec reverance ladite partie de lheurcaristie les susdis hommes qui tenoient la nappe et plusieurs aultres assistans virent expressement et clairement au lieu ou estoit ladite partie de lheurcaristie soubz les espeice de pain blanc ceste dite partie changé en forme dune goutte de sang rouge esleevee sur ladite nappe en aussy grande longueur et largeur comme estoit la partie de lheurcaristie qui estoit tombé soubz la forme de pain blanc commil a este dit Ce que le vicaire voyant print ladite nappe et commenca a laver avec de leau pure et claire dans la sacristie de ladite Eglise la partie de la nappe ou ce sang apparissoit laquelle apres quil lheurst ainsy lavee et bien frotté avec ses deux doibts ascavoir le poulce et le premier doit une fois deux fois trois quatre et cinq fois et encore dadavantage tant plus il lavoit la partie de ceste nappe ou on voyoit ce sang tant plus ceste partie devenoit rouge et quelque peu plus large tellement quil nen peut oster la rougeur dequoy le vicaire susnomme et les aultres assistans sestonnans et craignans grandement dirent cest icy le précieux sang de notre Seigneur Jesus Christ lequel miracle

estant veu par plusieurs digne de foy qui estoient la presans et monstre par le vicaire publicquement a tous le mesme vicaire en la presence de tous ceulx qui y asistoient print son cousteau et le lava bien auparavant puis couppa sur lautel toute ceste partie de ladite nappe laquelle comme a esté dit apparoissoit rouge et la mit avec toute reverance dans le reliquaire de ladite Eglise.

C'est pourquoy Nous désirant estre certain et asseuré de toutes ses choses selon que le debvoir de nostre charge nous oblige considérant toutefois le dire de lapostre disant ainsy à la première ¹ espitre aux Collosiens le Seigneur a voulu (faire) cognoistre ses richesses de ce sacrement. Nous avons descendu personnellement en leglise sus-nommee le dimanche après la quinzaine de la feste de Pasque en lannee que dessus et ayant appelle avec nous plusieurs nobles et honorables seigneurs ascavoir Guillaume achipbre (archiprêtre) dOstum cure de leglise paroissialle de Lucenay et M^r Hugue Chappelot licencie aux looix seigneur dEffours du dioseize dAutun avec notre fidel et bien aymé Estienne Engaurrand natifz de Clairemont notaire royal et appostolique et le notre Nous avons recherché la verité avec toute la dilligence qui nous a esté possible de toutes les choses susdites et de leurs circonstance avec des personnes digne de foy tant

1. Premier chapitre de l'épître aux Colossiens : « Quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ. »

hommes que femmes que on disoit avoir este pnt (présents) aux susdites choses lesquelles nous avons tous personnellement fait venir devant nous en ladite Eglise au dimanche susdit environ lheure de prime Ascavoir led vicaire et ladite Jacqueline Thomas Caillot natifz de Barouillier maintenant paroissien dudit Blanot Guyot Besson de Maisonhitier de ladite paroisse lequel Thomas et Guyot avoient tenu ladite nappe et aussy Girard tisserand dudit Blanot Piernette fille de mardiglier dudit Blanot et de ladite Eglise Jeannette fille de Pasquette du Tillot paroissiens de ladite eglise susdite Huguenin fils d'Anne la More de la Ferriere et Regnaudin de Baulme du diocese de Besanson maintenant demeurant audit lieu de Blanot lesquels tous et uns chascuns estoient tenus et estimes par les paroissiens pour gens de bien digne de foy et dhonneste mœurs et conversation Comme plus a plain nous nous en sommes enquis avant que les recevoir a tesmoins pour rechercher avec eulx la verité de laffaire susdite lesquels en apres nous avons receus selon la forme de recevoir les tesmoins et leurs avons fait prester le serment sur les Sts Evangilles touche corporellement lesquels tous et uns chascuns touchant les Sts Evangilles de leurs mains ont juré quils diroient la pure verite quils scavoient des choses susdites que nous leurs demanderont et ces serments estant ainsy receu Nous avons iceulx tesmoins conjuré sur la menasse du divin jugement et sur la damnation de leurs ame quils nusse rien a dire en faveur grace et amour de leurs Cure ny

des paroissiens ny par ayne ou malveuillance ny par crainte circonvention ou esperance d'avoir quelque chose qu'ils ne deposassent rien que ce qu'ils avoient veritablement veu et sceu et s'ils avoient besoin de quelque resolution nous les avons absous devant que de donner tesmoignage pour plus grande assurance du faict et conséquemment nous les avons dilligemment examinez un chascun en particulier et secrettement en la pne (présence) toutefois des susnommes ascavoir lachipbre (l'archiprêtre) d'Ostun le seigneur d'Effours et le notaire publicque et après avoir ouy et escoutté fort attantivement les depositions qu'ils ont faicte sur les dictes choses et sur toutes leurs circonstances nous les avons fait rediger par escript fidellement en latin par le notaire publicque selon qu'ils ont déposé le matin avant qu'avoir desieusné desquels tesmoins les attestations ou depositions sont telles.

Jacquette vefve Regnaud Nain d'Effours paroissienne de Blanot eagé de cinquante ans et plus premiere tesmoin par nous receue jure et dilligemment examine et interrogé secrettement et particulièrement de toutes les susdites choses en la presence de lachiprêtre du seigneur d'Effours et du notaire publicque a dit et protesté par son serment que le jour de la feste de Pasque dernièrement passe qui fut lan de Nostre Seigneur mil trois cents trante et un elle mesme tesmoin croyant fidellement au St Sacrement de lautel et bien confessé avec la devotion et toute la reverance qui luy fut possible

a creu fermement quelle avoit entierement ¹ receu le Corps de Nostre Seigneur que luy avoit administré messire Hugue de Baulme prêtre vicair de ladite Eglise de Blanot et a dit que se retirant de la sainte table elle navoit veu aulcunes partie rompeue de leucharistie ou daultre espece sur ceste nappe blanche qui estoit teneue devant elle lors quelle crut avoir receu le Corps de Nostre Seigneur elle sen alla en sa maison ou elle demeura lespace de quelque temps et en apres elle ouy dire ce qui estoit arrivé de mesme que nous lavons dit cy dessus laquelle ayant ouy ces choses sen retourna vittement avec crainte vers sondit vicair et luy demanda sil estoit vray ce quelle avoit ouy dire de ce fait la et que cestoit le quel vicair lui respondit ainsy comme elle nous a dit ne craignee point femme car ce que vous avez ouy est arrive et il ny aura rien que de bon moyennant la grace de Dieu — Icele Jacquette estant enquisse a qui elle avoit premierement ouy dire ces choses respondit que cestoit a Guillaume Jean d'Effours son voisin Enquisse derechefz sil ne luy avoit point tombe alors du sang ou par la bouche ou par le nee et sy elle avoit de coustume de saigner a dit par son serment que non et quil y

1. Puisque le Corps de Jésus-Christ ne saurait être divisé, ces paroles se rapportent évidemment aux espèces sacramentelles et non pas à la substance du Corps de Notre-Seigneur. Cette femme veut dire « qu'elle a cru fermement avoir entièrement reçu *l'hostie* que lui avait administrée Hugue de Baume ». Une copie porte le mot *rellement* au lieu de entièrement.

~~~~~

avoit plus dun mois devant Pasque quil ne luy  
avoit tombe du sang ny par apres aussy Enquise  
encore du nom de ceulx qui tenoient la nappe  
devant elle lorsque ses choses sont arrive a dit que  
cestoit Thomas Caillot et Guyot Besson paroissiens  
de Blanot Enquise sy quelque aultres personnes  
avoient la receu avec elle le Corps de Jesus Christ  
et combien de personnes a dit quil y avoit quatre  
ou cinq aultres femmes et quelle ne les avoit pas  
lors regardé en face quelle nestoit attantive a aultre  
chose qua recepvoir le Corps de Nostre Seigneur  
pour soy mesme Enquise sy elle avoit depose toutes  
ses choses pour quelque promesse ou par amour  
ayne ou crainte ou bien en faveur de leglise ou du  
cure de Blanot a dit par son serment que non mais  
seulement selon la pure verité de ce quelle avoit  
ouy Et estant encore dilligemment examinee a dit  
quelle ne scavoit aultre chose de ce fait la.

Thomas Caillot natifz de Baroillier maintenant  
paroissien de Blanot eage de cinquante ans ou  
envyron commil a dit fut le second tesmoin jure et  
receu et dilligemment secrettement et particullier-  
ment examine des choses susdites et de toutes leurs  
circonstances lequel a dit par son serment que le  
jour de Pasque dernier passé apres la celebration  
de la premiere messe en leglise paroissialle de  
Blanot luy mesme tesmoin qui parle fut pnt (présent)  
devant lautel de ladite Eglise du coste du midy  
tenant dudit coste la nappe blanche lorsque le  
vicaire sus nomme administra le Corps de Jesus



Christ a trois femmes et a ladite Jacquette par ordre et apres icelle Jacquette a une aultre femme de Blanot fille du mariglier de leglise dudit lieu et celui qui parle vit expressement que quant icelle Jacquette recevoit le Corps de Nostre Seigneur il tomba de la bouche de ladite Jacquette sur le bord de la nappe une certaine partie de leucharistie de la largeur de la cinquiesme ou sixiesme partie de ladite eucharistie laquelle partie estoit envoyron de la largeur dune petite pippe (pitte) Ce que voyant le mesme tesmoin qui parle dit incontinent au vicaire en ceste sorte sire sire tourne vous car il est cheu de la personne de noe (notre) Seigneur de la bouche de Jacquette d'Effours Et lors ledit vicaire qui tenoit la platine avec les ostie mise dessus et regardant sur ledit autel mit sur lautel la platine et ce tourna vittement vers ses femmes qui recevoient le Corps de Jesus Christ et regardant sur la nappe estandi sa main pour recevoir ceste partie de leucharistie qui estoit la tombé laquelle partie estant veue sous les espeice de pain blanc par celui tesmoin qui parle Et tout incontinent ceste espece de pain fut change et transsustansie en rougeur comme sy ce fut este une goutte de sang laquelle espeice de sang fut veu par ledit Thomas Caillot par le vicaire par Guyot Besson qui tenoit la nappe de lautre coste et aussy par lesdites quatre femme qui estoit en le mesme lieu En apres devant que le vicaire administra les aultres paroissiens ou quil ce divertit a daultre affaire il prit la nappe en sa main et sen alla en la sacristie de ladite Eglise

ou ayant commencé a laver avec de leau pure et claire ceste partie de la nappe ou ceste rougeur et ce sang aparissoit tant plus il la lavoit tant plus ceste partie devenoit rouge et la rougeur plus large jusque a la largeur dune obolle ou ceste eau de laquelle on lavoit ne devenoit en aulcune fasson moins claire lorsqu'elle distilloit de la nappe ni la rougeur ou la forme dudit sang ne peut a force de laver aulcunement estre separé de ladite nappe ce que voyant le susdit nommé vicaire remply dadmiration dun tel fait et pleurant fit signe a ce mesme tesmoin qui parle ayant pri son cousteau lequel tesmoin qui parle ayant prins son cousteau le donna au susd vicaire lequel avec le mesme cousteau layant auparavant bien lave avec de leau pure et claire couppa sur lautel tout cela de la nappe qui apparoissoit rouge et layant coupe le mit avec grande reverance au reliquaire de leglise de Blanot ledit tesmoin qui parle Enquis sil avoit point veu que ladite Jacqueline ou quelques unes des aultres femmes qui estoient la presentes ou bien luy mesme ou ledit Guyot qui tenoit de laultre coste la nappe ou le vicaire heusse point espanche du sang ou par la bouche ou par le nee ou aultrement a dit par son serment que non Enquis sil avoit point depose les choses susdites par aulcunes promesses ou par amour ayne et crainte ou en faveur de ladite Eglise ou du Cure dicelle ou bien par fraude et tromperie a dit par son serment que non mais seullement par la pure verite desja dicte par luy comme il est conteneu en sa deposition Et estant encore dilli-

gemment examine sur lesdites choses a dit quil nen scavoit rien dadavantage.

Guyot Besson de Maisonhitier paroissien dudit Blanot eage de quarante ans ou envoyron commil a dit troiziesme tesmoin juré et examiné comme les aultres tesmoins preceddans a dit par son serment des choses susdites ce qui sensuit ascavoir que le jour de la feste de Pasque dernièrement passee apres la premiere messe celebré en ladite Eglise de Blanot icelly icelluy tesmoin qui parle fut present devant laultel de ceste Eglise ou il tint la nappe dun coste ascavoir du coste septentrion et ledit Thomas Caillot de laultre coste devant quatre femmes et ladite Jacqueline lors que le vicaire susnomme administra trois desdites femmes et ceste Jacqueline lequel estant enquis du nom des trois aultres femmes a dit quil ne le scavoit aucunement mais que la cinquiesme estoit la fille du mardilglie de ladite Eglise de Blanot et le mesme tesmoin qui parle vit expressement tomber sur le bord de la nappe de la bouche de ladite Jacqueline lors quelle communioit une certaine partie de leucharistie quelque peu large et longue laquelle partie contenoit la cinquiesme ou sixiesme partie de toute leucaristie qui estoit administré a icelle Jacqueline et ledit tesmoin qui parle craignant que ceste partie du Corps de Nostre Seigneur qui estoit tombé sur le bord de la nappe quil a este dit ne tombast a terre souleva un peu avec sa main la nappe de ce coste là la bransla cy bien que ceste partie de leucharistie qui



estoit la tombé descendit vers le milieu de ladite nappe affin quelle ne tombast a terre ce qui estant ainsy fait et veu aussy par ledit tesmoin qui parle et par Thomas Caillot second tesmoin et par les trois aultres femmes ledit Thomas dit au vicaire sire sire tourné vous car a ceste femme est cheulte une partie du Corps de nostre Seigneur et incontinent ledit vicaire qui cestoit alors tourné devers laultel mettant sur icelluy les ostie quil tenoit en ses main avec la platine ce retourna vers les susdites femmes et ceulx qui tenoient la nappe ascavoir ledit Thomas et le tesmoin qui parle lequel vicaire lors quil voulut reveramment recepvoyr <sup>1</sup> avec sa main ceste partie de leucharistie qui estoit sur la nappe en forme de pain blanc incontinant et avant que la main dudit vicaire touchat ceste partie en un moment ceste mesme partie de leucaristie fut transfiguree en sang aparant a la forme dune goutte de sang enlevé sur ladite nappe et sembloit expressement audit tesmoin qui parle que ceste goutte de sang pouvoit bien estre separe avec un petit couteau ou quelque aultre leger instrument Ce que voyant le mesme vicaire sen alla a la sacristie de ladite Eglise et avec de leau nette frotta et pressa ceste partie de la nappe en laquelle la rougeur ou ce sang apparoissoit et tant plus il lavoit ceste partie tant plus elle devenoit rouge ny leau dequoy il la lavoit ne devint pour cela moins claire ny la rougeur ne peut estre separe de la nappe ce que le vicaire

1. Mot passé dans le texte.

ayant veu et admirant un tel fait priant et pleurant a chaulde larmes dit avec devotion ces parolles a tout le peuple qui estoit la present et qui attendoit la communion bonnes gens vous pouvez bien veoir que cest icy le precieux sang de Nostre Seigneur Dieu Jesus Christ car pour laver ny pour presser que je face ne puisse avoir faict il ne ce depart de ceste nappe et ayant annoncer ces choses devant tous et un chascun il couppa sur laultel avec son couteau bien lavé et essuyee toute ceste partie rouge de la nappe et layant coupe la mit avec toute reverance dans le reliquaire de leglise de Blanot comme le tesmoin qui parle la depose par son serment le mesme tesmoin estant interroge sil avoit point veu quelque un qui heut lors en ce lieu la randu du sang ou par le né ou par la bouche ou aultrement a dit par son serment que non enquis sil avoit rien déposé de toutes ces choses pour dons ou promesse ou bien par aine amour ou crainte ou en faveur et honneur de leglise de Blanot des paroissiens ou du vicaire ou bien par fraulde et tromperie a dit par son serment que non mais seullement pour la pure verite desja dicte par luy Et estant derechef dilligemment enquis sur le fait susdit a respondu quil nen seavoit aultre chose.

Regnaudin de Baulme clerc du diocese de Besanson maintenant demeurant a Blanot avec le vicaire susnommé servant a leglise dudit lieu eage commil a dit de vingt cinq ans ou envoyron quatriesme tesmoin jure et examiné comme les tesmoins pre-

ceddans sur le même fait a dit par son serment que le jour de Pasque prochainement passe apres la celebration de la premiere messe en leglise de Blanot luy mesme qui parle fut present quant le susnomme vicaire administra le Corps de Jesus Christ a plusieurs femmes et a la susdite Jacqueline toutes paroissiennes de ladite Eglise en la presence des tesmoins ja nomme ascavoir Thomas et Guyot qui tenoit la nappe devant ces femmes et le mesme tesmoin qui parle ouy que ledit Thomas Caillot dit subitement au vicaire qui estoit alors tourne vers lautel ou il remettoit les osties quil tenoit avec la platine sire sire tourne vous deca car il est cheu une partie du Corps de Notre Seigneur de la bouche de ceste femme sur la nappe ce quayant ouy le tesmoin qui parle il regarda luy mesme et vit expressement sur la nappe devant ladite Jacqueline une partie du Corps de Nostre Seigneur en espeice de pain blanc contenant envyron la cinquième ou sixième partie de toute leucharistie qui avoit este donne a ceste Jacqueline et incontinent le vicaire ce retourna vers les susdite femme en mettant sa main avec reverance soubz la nappe voulant lever ceste partie de leucharistie celui qui parle vit commil a dit la susdite partie de leucharistie changé en un moment en sang apparant sur ceste nappe et la mesme chose fut veu par les deux susdits tesmoins et aussy par les susdite femme et plusieurs aultre excepte ladite Jacqueline et ledit tesmoin qui parle a dit que ce sang apparissoit a la forme dune goutte de sang rouge esleve sur la nappe et au mesme lieu ou elle



estoit auparant (auparavant) en forme de pain blanc laquelle goutte pouvoit bien estre leve et separe de la nappe avec quelque petit et leger instrument commil luy sembloit et que le vicaire voyant ce sang sestonnant dun tel fait sen alla a la sacristie de ladite Eglise avec ceste nappe et lava frotta et pressa avec ses deux doibts commil a este dit cy dessus la place ou ceste rougeur de sang apparoissoit fesant tomber de leau nette par le tesmoin qui parle et aultre y assistans trois fois quatre cinq et six fois pour voir sy ont pourroit par ce moyen separer de la nappe ceste rougeur mais pour tout cela elle ne peut estre ostee ny separe ce que le vicaire voyant couppa sur lautel tout ce quil voyoit rouge en la nappe avec son couteau layant auparavant bien lave avec de leau pure et claire et layant coupe le mit dans le reliquaire de la susdite Eglise interroge sil avoit veu alors quelquun qui heut en ce lieu la randu du sang par la bouche ou par les narrines ou aultrement a dit par son serment que non enquis a la fasson des preceddans tesmoins sil avoit point depose quelque chose par don promesse ou faveur a respondu par son serment que non mais seulement pour la pure verite desja dicte par luy et quil nen scavoit aultre chose

Huguenin fils dune dite la Moure clerc de la Ferriere diocese dOstun eage quil a dit de seize ans cinquiesme tesmoin jure et examine comme les aultres tesmoins touchant les susdites choses a dit par son serment que le jour de la feste de Pasque

susdite apres la celebration de la premiere messe en leglise de Blanot estant luy mesme present a ladite celebration avec les aultre tesmoin cy dessus mentionne il vit administrer le Corps de Jesus Christ a la dite Jacquette et a plusieurs aultre femme par ledit vicaire et quil a bien ouy le susd Thomas Caillot disant ces mot au vicaire qui estoit lors tourne vers lautel sire sire tourné vous deca car a ceste femme est cheutte une partie du Corps de nostre Seigneur et ces choses estant dicte le mesme tesmoin qui parle regarda sur la nappe qui estoit teneue par les susdits Thomas Caillot et Guillot devant les dites femme et vit une partie de leucharistie de la largeur dune pitte devant ladite Jacquette et que incontinent que ledit vicaire ce retournant vers lesdite femme voulut ce baisser pour recepvoir ceste partie de leucharistie avec toute reverance laquelle partie luy tesmoin qui parle voyoit en espece de pain blanc subitement et devant que ledit vicaire hust mis sa main sur la place ceste partie fut change en forme de sang rouge : ce qui fut veu aussy clairement et oculairement par ceulx qui y assistoient et par le tesmoin qui parle excepte seulement le vicaire et ladite Jacquette lequel vicaire toutefois asseuroit fermement quil voyoit devant ceste Jacquette sur la nappe qui estoit teneue devant elle une certaine goutte de sang rouge de la largeur dune pitte toutefois il navoit pas veu commil disoit lespece de pain blanc le mesme tesmoin qui parle interroge de toute les susdite chose et de leurs circonstance comme les tesmoins preceddans a dit

~~~~~

par son serment quil avoit veu et quil scavoit le mesme que les aultres tesmoins avoit veu et seu tant du lavement de la nappe que de la partie qui fut coupe qui apparoissoit et estoit rouge Enquis derechef a quoy et pourquoy il estoit a leglise de Blanot veu quil nen estoit pas paroissien a respondu quil avoit la demeure aultrefois servant a leglise comme clerc y venoit quelque fois principalement parceque sa dite mere demouroit avec le seigneur d'Effours de la paroisse de Blanot comme servante et mercenaire et quelle avoit longtemps aussy demeure avec et a dit ne scavoir aultre chose dudit fait interroge comme les aultres tesmoins sil avoit rien dit par promesse ou quelque faveur a respondu par son serment que non mais seulement pour la pure verite

Girard dit Tixerand du susdit Blanot eagee quil a asseure de cinquante ans et plus sixiesme tesmoin jure et examiné sur les choses susdite et sur toute leurs circonstance comme les aultre tesmoins cy devant nomme a dit par son serment quil assista le jour de Pasque dernièrement passe a la celebration de la premiere messe en leglise de Blanot et quapres la messe il vit administrer le Corps de Jesus Christ par le vicaire qui avoit celebre ladite messe a la susdite Jacqueline et a Jeanne fille de Pasquette du Tillot de ladite paroisse a Piernette fille du mardiglier dudit Blanot et a plusieurs aultre paroissiens dudit lieu et que incontinent apres il entendit le susdit Thomas Caillot disant vittement au vicaire ses parolle sire sire tourné vous car a ceste femme

est cheu du Corps de nostre Seigneur en apres quil regarda a linstant devant ladite Jacqueline et quil vit sur la nappe une certaine partie de leucharistie en forme de pain blanc et ceste partie incontinent apres en forme de sang ou rougeur devant que le vicaire susdit qui cestoit retourné vers lesdite femme accause du cry dudit Thomas hut approche sa main de ceste nappe Enquis comme ceste partie de la nappe avoit este lavé coupe et de toute les aultre circonstanse cy devant dicte a dit par son serment le mesme que Guyot Besson tesmoin cy dessus nomme excepte cela seullement que le tesmoin qui parle na pas teneu la nappe commil a declaire et na depose aultre chose en estant dilligemment enquis et interroge.

Jeanne fille de Pasquette du Tillot paroissiene de Blanot eage de quarente ans et plus commelle a dit et Piernette fille du mardiglier de Blanot eage de vingt cinq ans et dadavantage comme elle a asseure lune septiesme et laultre huictiesme tesmoin toute deux juré et dilligemment secrettement et particulièrement examines lesquelles estans interroge touchant les susdite chose et leur circonstance ont dit par leur serment que quant ledit vicaire de Blanot le jour de Pasque dernier passe apres la premiere messe heut administre le Corps de nostre Seigneur Jesus Christ a ses mesmes femmes qui parlent et a ladite Jacqueline et aplusieurs aultre femme toute presente en ce lieu la incontinent apres ledit Thomas Caillot qui tenoit dun costé la nappe

devant ses tesmoins qui parlent et devant daultre femme seseria subitement adressant sa voye au vicaire en ceste sorte sire sire tourné vous car a ceste femme est cheu du Corps de nostre Seigneur ces femme qui parlent ayant ouy ledit Thomas regarderent promptement sur la nappe alendroit ou estoit la susdite Jacquette et virent manifestement une certaine partie de leucharistie en forme de pain blanc qui pouvoit monter envyron la cinquiesme ou sixiesme partie de toute leucharistie Et quant le vicaire qui estoit tourne vers lautel ce retourna pour la recepvoir reveramment et devotement ces mesmes tesmoins qui parlent virent ceste partie de leucharistie transumee en goutte de sang de mesme que les aultres tesmoins cy dessus mentionnee lont deposee et ces mesmes tesmoins qui parlent estant dilligemment interroge du fait ont respondu par leur serment la mesme chose que Guyot Besson tesmoin cy devant nomme et quelles nen scavoient rien dadvantage

Messire Hugue de Baulme prêtre vicaire susnomme eage de quarente ans et plus quil a dit neufiesme tesmoin juré et dilligemment examine sur lesdite chose non plus ne moins que les tesmoins precedans a dit par son serment preste corporellement sur les sts evangilles de Dieu que le jour de Pasque charnel prochainement passe luy mesme qui parle celebra du matin une messe en leglise de Blanot et quil administra plusieurs paroissiens dudit lieu et entre aultre apres quil heut donne le Corps de

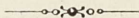
Nostre Seigneur a la susdite Jacqueline et a quelques autres femmes lors quil remettoit sur lautel la platine quil tenoit en sa main avec quelque hostie il entendit incontinent de ses propres aureilles la voye dudit Caillot disant ses mots sire sire tourne vous car a ceste femme est cheu du Corps de nostre Seigneur ce quayant ouy le tesmoin qui parle ce retourna promptement vers les susdites femmes et vit clairement et expressement devant ladite Jacqueline sur la nappe blanche qui estoit la teneue par les susdits nommes Thomas Caillot et Guyot Besson une certaine goutte rouge en forme de sang et prenant alors ceste nappe la porta a la sacristie ou le prêtre lave ses mains apres la communion et ayant jette cinq ou six fois de leau pure et nette en la place ou ladite goutte de sang apparissoit frotta avec ses deux doibts tant quil peut ceste place et ne luy fut possible par le lavement et frottement quil fit avec la susdite eau de separer de ladite nappe ceste rougeur ce que voyant et layant admire avec grande crainte et reverance couppa sur lautel tout cela qui apparissoit rouge de la nappe et le mit en un certain vase dargent quon appelle le reliquaire remonstrant aux paroissiens qui estoit present en ce lieu que cestoit la le precieux sang de Nostre Seigneur Jesus Christ et estant enquis dilligemment de tout a respondu quil nen scavoit point davantage.

Lesquels tesmoins estans ainsy examines tous ensemble avec les susnommes ascavoir larchipbre le seigneur dEffour le notaire publicque et messire

Pierre Usurier cure de la susdite Eglise de Blanot la chose estant mise devant nos yeux Nous (dis-je) ayant ouvert le reliquaire avons veu rouge ladite partie de la nappe qui avoit este coupee et mise dans le reliquaire comme il a este dit aux susdites attestations des preceddans tesmoins Nous avons des deux costee touche et teneu de nos deux doibs assavoir le poulce et le premier doit avec toute reverance Et avons juge quil failloit adiouster foy au susdit miracle et aux choses cy devant dites lesquelles choses susdite voulons estre sure notoires et certaines a tous les fideles par ces presentes lettres ausquels nous avons fait apposer le cachet de nostre cour d'Aultun ensemble avec le seing et l'inscription du susdit notaire publicque a l'instance et a la requete du cure de leglise de Blanot pour plus grande foy tesmoignage. »

« Sensuivent les pardons et Indulgences donnees ensuite par Sa Sainteté. » ¹

1. Au verso de la dernière page on lit ces mots : « Quatre »
— « première par duplicata ».



EXTRAIT

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE D'AUTUN.¹*(Pontificat de Pierre I ou Pierre Bertrand.)*

« Voici comme on raconte un miracle arrivé dans ce temps-là dans la paroisse de Blanot. Le vicaire de cette Eglise, célébrant la première messe, donna la communion à une veuve Renaud, du village d'Effour; les assistants virent tomber de la bouche de cette femme une partie de l'Eucharistie sur la nappe. Les deux hommes qui la tenoient appelèrent le vicaire. Celui-ci, au lieu de trouver l'espèce du pain, aperçut une goutte de sang de la longueur et de la largeur de l'hostie. Il lava cette tache jusqu'à cinq fois dans la sacristie, mais elle ne devint que plus rouge, ce qui le détermina à couper ce morceau et à l'enfermer dans un reliquaire.

» Le miracle fut vérifié par l'Official de l'Évêché, un Notaire apostolique et plusieurs témoins. L'Évêque donna un mandement à ce sujet, et Jean XXII, à la vue de ces preuves, accorda des indulgences à ceux qui feroient dire des messes dans cette paroisse, qui accompagneroient le saint Sacrement ou qui donneroient des ornements. »

1. *Histoire de l'Eglise d'Autun*, par Philibert Gagnare, p. 148. (Autun, 1774.)

TABLE



Préface.....	v
La sainte Eucharistie et ses miracles.....	1
Miracle de Blanot.....	6
Histoire du culte de la Relique de la Sainte Hostie.....	20

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Procès-verbal constatant la reconnaissance de la Relique.	52
Ancienne copie du procès-verbal de l'official d'Autun....	55
Extrait de l'histoire de l'Église d'Autun.....	75

